

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

SÉANCE PUBLIQUE DU LUNDI 1^{er} FEVRIER 2021

Présidence de M. Jean-François DEBAT

Convoqué en exécution de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de BOURG-EN-BRESSE s'est réuni le lundi 1^{er} février 2021 à 17h00, salle des fêtes de Bourg-en-Bresse, sous la présidence de M. Jean-François DEBAT, Maire.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons pouvoir commencer ce conseil qui se tient dans un contexte toujours délicat.

J'ai à vous faire part de certaines excuses.

Présents :

Jean-François DEBAT, Isabelle MAISTRE, Thierry DOSCH, Sylviane CHENE, Christophe NIOGRET, Nadia OULED SALEM, Fabrice CANET, Françoise COURTINE, Andy NKUNDIKIJE, Claudie SAINT ANDRE, Benjamin ZIZIEMSKY, Charline LIOTIER, Sébastien GUERAUD, Michel FONTAINE, Gérard LORA TONET, Martine DESBENOIT, Christian BURTIN, Claude MARQUIS, Anne FORESTIER, Françoise PRUDENT, Catherine NOURRY, Thierry MOIROUX, Patricia MEDEVILLE, Béatrice MORIN, Yvonne GAHWA, Bénédicte CERTAIN-BRESSON, Sara TAROUAT-BOUTRY à partir de la n°2, Jean-Luc ROUX, Raphaël DURET, Alexa CORTINOVIS, Benoît FEUVRIER, Jessie MALLET, Suaip ZINKAL, Marie-Jo BARDET, Christophe COQUELET, Aurane REIHANIAN, Jérôme BUISSON, Blanche CHAUSSAT à partir de la n°2, Michaël RUIZ

Excusés ayant donné procuration :

Nathalie MARIADASSOU à Andy NKUNDIKIJE, Ouadie MEHDI à Sylviane CHENE, Baptiste DAUJAT à Isabelle MAISTRE, Agnès BLOISE à Aurane REIHANIAN

Absentes :

Blanche CHAUSSAT pour la n°1
Sara TAROUAT-BOUTRY pour la n°1

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter le compte rendu de la séance du 30 novembre 2020 qui vous a été adressé. Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? S'il n'y en a pas il est donc approuvé.

Je propose à Jessie MALLET d'être secrétaire de séance de la présente séance.

Je vous indique que sur le fondement de notre règlement intérieur j'ai été saisi de deux questions dont vous avez tous été destinataires, qui seront, comme à l'accoutumée, traitées à la fin après l'ordre du jour de notre séance.

Et nous allons le voir dans un instant pour ce qui concerne le règlement intérieur nous aurons à examiner des amendements qui ont été déposés.

Monsieur COQUELET, vous m'avez demandé la parole avant l'ordre du jour.

M. COQUELET.- Monsieur le Maire, avant de commencer ce conseil j'aurais aimé qu'on ait une pensée émue pour Pierre MURTIN qui nous a quittés fin décembre, qui a tant donné à la Ville et au sport burgien. Je voulais avoir une pensée émue pour lui.

M. LE MAIRE.- Merci de votre intervention. Je me suis exprimé aussi au nom de la Ville pour saluer Pierre MURTIN que nous sommes nombreux à avoir bien connu pendant de longues années et il est légitime qu'avec votre casquette actuelle, si j'ose dire, votre engagement à la JL amateur vous ayez souhaité l'exprimer à l'instant. Et nous nous associons évidemment de manière complète à cet hommage à Pierre MURTIN. Peut-être aurons-nous l'occasion en lien avec le club, lorsque la situation sera redevenue plus normale, de pouvoir trouver les modalités d'un hommage, même si l'homme, nous le savons, l'aurait peu apprécié. Cela ne nous empêchera pas de le faire ensemble.

RAPPORT n°1 - Organismes divers et Associations - Modification des représentants - Association AMORCE

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Je remercie Bénédicte de sa compréhension.

- A L'UNANIMITE des votants (36 voix), Mmes BARDET, BLOISE, MM COQUELET, REIHANIAN et RUIZ ne prenant pas part au vote

RAPPORT n°2 - Règlement intérieur - Modification - Procédure dépôt amendements

Mme MAISTRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Merci Isabelle.

Deux observations. D'abord, dans la pratique, depuis 25 années que je siège dans ce conseil nous n'avons eu qu'une seule fois un dépôt d'amendement que nous avons traité avec l'exécutif. J'étais à l'époque dans l'opposition. Donc ce n'est pas une pratique habituelle, d'où l'absence d'encadrement des modalités de dépôt.

Cela étant, nous avons convenu lors de nos derniers échanges qu'il était légitime d'organiser le dépôt de ces amendements et donc, comme dans toutes les assemblées, de prévoir un délai de mise en place, ce délai étant destiné simplement à ce qu'ils puissent être étudiés sérieusement par tous les groupes, d'où le fait de le

caler comme les questions au vendredi matin 9 heures lorsque le conseil se tient habituellement le lundi.

Il y a des sujets d'amendement sur cette question-là.

J'indique simplement que les sous-amendements, Monsieur BUISSON, peuvent être déposés. Ce sont des sous-amendements à un amendement et donc ils ne sont pas concernés par cette règle par définition sinon il ne pourrait pas y avoir de sous-amendement sur les amendements. Donc les sous-amendements ne sont pas concernés mais on ne sous-amende qu'un amendement déposé.

Deuxième sujet, nous avons souhaité, comme dans toutes les assemblées, que - sans entrer dans le degré de précision qui existe dans beaucoup d'assemblées comme le Conseil régional, par exemple, également le Département - les amendements qui ont une augmentation des dépenses, qui impliquent une diminution des recettes soient non pas précisément chiffrés et gagés comme c'est le cas dans ces assemblées mais simplement sommairement évalués. Si on propose un amendement qui a une incidence, la responsabilité politique oblige à indiquer, selon ses connaissances, quelle est l'incidence budgétaire possible.

Nous n'ignorons pas et je n'ignore pas que le degré d'information des élus de l'opposition n'est pas le même que celui de l'exécutif sur la précision, donc ce n'est pas ce que nous imposons mais l'idée qu'un amendement doit comprendre une évaluation s'il a une incidence financière. S'il n'en a pas la question évidemment ne se pose pas.

J'indique, par ailleurs, que cette règle qui existe partout devra être mise à l'épreuve des premiers éléments d'amendement de manière à définir une doctrine, et qu'il n'est pas envisagé que nous ayons un refus de discuter d'amendements au motif qu'une évaluation est insuffisamment précise. Nous aurons à évoquer cela, à nous forger une doctrine.

Les amendements qui sont présentés par les groupes Bourg Avenir et Vision Bourg pour la plupart d'entre eux reviennent sur cette question-là. Je crois les avoir traités.

Et puis une partie des amendements revient sur des sujets qui sont fixés depuis longtemps dans notre règlement intérieur sur le délai de convocation, sur les questions qui ont été débattues, le nombre de questions qui a été débattu lors de notre précédente séance, sur la demande qui n'existait pas, qui n'a jamais existé, de réagir sur les questions des autres, sur les modalités d'organisation de la parole alors qu'il n'y a pas de limitation de temps et également sur des questions de suspension de séance.

Évidemment, tous les amendements sont légitimes par principe dès lors que nous touchons au règlement intérieur mais j'indique ici qu'ils reviennent pour cela sur des sujets que nous avons déjà débattus et sur lesquels nous ne reviendrons pas, en tout cas en termes de vote.

Ayant dit cela je vais donner la parole. Nous allons d'abord examiner les amendements. Le premier arrivé dans l'ordre est l'amendement de M. BUISSON. La présentation que je viens de faire permettra de limiter les éléments de réponse sur les amendements et d'y répondre non pas globalement mais d'y répondre de manière plus succincte.

Monsieur BUISSON, vous avez la parole.

M. REIHANIAN.- (*demande la parole*)

M. LE MAIRE.- Si vous voulez avoir une intervention générale on peut l'avoir avant. D'habitude on rentre plutôt dans les amendements mais je n'y vois pas d'inconvénient. Si vous souhaitez faire une intervention générale je vous invite dans ce cas-là à la faire, soit M. BUISSON, s'il le souhaite, soit M. REIHANIAN, s'il le souhaite.

Monsieur REIHANIAN, vous avez demandé la parole, je vous la donne.

M. REIHANIAN.- Monsieur le Maire, chers collègues, il y a quelques mois, en plein confinement et au cœur de la crise sanitaire vous avez décidé de changer le règlement intérieur avec un objectif clair et affiché de la part de la majorité : porter atteinte aux droits de l'opposition municipale, opposition municipale qui lorsqu'elle s'exprime mérite le respect et à cet égard peut-être un peu d'attention, Monsieur le Maire, au départ, tout simplement, quant aux droits de l'opposition, en tentant d'abord de réduire notre temps de parole par délibération, en tentant, même si vous n'avez pas été au bout, tout simplement aussi de limiter le nombre d'interventions par délibération.

Au final, avec ce nouveau règlement intérieur notre groupe ne pourra déposer qu'une seule question orale contre quatre lors de l'ancienne mandature. Et avec ce nouveau règlement intérieur vous avez retiré la motion qui nous permettait avant de poser un débat dans cette assemblée d'ordre général.

J'ajoute, énième droit de l'opposition bafoué, qu'une simple suspension de séance n'est plus désormais de droit dans notre assemblée.

Aujourd'hui, alors que de nombreux Burgiens ont basculé sous le seuil de pauvreté, que les préoccupations sont multiples, que les jeunes n'ont plus de perspectives d'avenir, que nos aînés sont isolés, vous ne trouvez pas mieux à faire, Monsieur le Maire, que de procéder à une énième modification du règlement intérieur et donc de bafouer un énième droit de l'opposition municipale, cette fois un droit qui est fondamental, qui est celui du droit d'amendement.

Monsieur le Maire, depuis le début de cette mandature nous sommes, ou du moins nous essayons de l'être, une opposition constructive et ouverte. À chaque problème des remontées de terrain que rencontrent les Burgiens nous essayons d'apporter modestement des solutions de bon sens.

Dans un esprit d'ouverture constant, Monsieur DOSCH, nous avons voté 80 % des délibérations dans cette assemblée, pas parce qu'elles nous faisaient plaisir mais dans l'unique intérêt des Burgiens et dans l'unique intérêt de la Ville.

Et, au fond, cette délibération intervient à un moment qui permet d'affirmer et je l'assume, que cette énième modification du règlement intérieur révèle quelque chose dans votre gestion, votre gestion qui pourrait s'apparenter à certains égards à une gestion autocratique : mépris des droits de l'opposition, manque de concertation, manque de consultation des Burgiennes et des Burgiens sur des décisions de bon sens qui impactent, comme je le dis souvent, le coin de leur rue, manque tout simplement de débat.

Naturellement, et vous le savez, il n'y a pas de surprise, nous ne voterons pas cette délibération car elle affaiblit une nouvelle fois les droits d'expression fondamentaux de l'opposition municipale.

Je ne serai pas plus long et je voudrais finir sur deux observations, Monsieur le Maire. D'abord vous dire, chers collègues, et on a eu beaucoup de discussions dans cette assemblée précisément sur le thème de la démocratie, sur le thème de la liberté d'expression, sur les modifications du règlement intérieur et je veux vous dire, chers collègues, que ces débats sont légitimes.

Ils sont légitimes parce qu'au fond il y a deux conceptions de la démocratie qui s'opposent, qui sont différentes, qui sont tout simplement et c'est légitime antagonistes.

Elles sont antagonistes mais en même temps elles sont respectables l'une comme l'autre et au fond elles peuvent s'expliquer et si aujourd'hui, vous le verrez, Monsieur le Maire, chers collègues, les bancs de l'opposition municipale seront soudés et seront unis, elles le sont pour une raison qui est assez simple qui est qu'aujourd'hui le groupe Vision d'Avenir avec Mickaël RUIZ et moi-même nous appartenons à une nouvelle génération d'élus, une génération qui a peut-être compris que la démocratie et la conception qu'on s'en fait ne peuvent pas être celles d'il y a 25 ans, Monsieur le Maire, date à laquelle vous rentriez sur ces bancs.

Au fond et je vais en finir par-là, ces débats ne sont pas nouveaux et je crois qu'il y a un certain nombre de leçons à tirer d'un certain nombre d'auteurs. Nous avons tous lu l'ouvrage de Tocqueville "*De la démocratie en Amérique*", cet ouvrage dans lequel Tocqueville, avec une certaine fulgurance, nous apprend une chose qui est fondamentale : la démocratie, chers collègues, ne peut pas se résumer à un vote parce que qu'est-ce que nous dit Tocqueville ? Si la démocratie se résume à un vote alors nous basculons progressivement vers une tyrannie de la majorité et je veux en finir par-là, je dis attention, collègues, attention à la tyrannie de la majorité.

Je vous remercie.

M. RUIZ.- Bonjour à tous. Bonjour Monsieur le Maire.

Je vais rejoindre mon collègue Aurane REIHANIAN sur beaucoup de choses.

Sur le sujet qui nous intéresse, le règlement intérieur, je pense que votre dernière demande de modification sur les amendements est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase pour ma part.

J'ai accepté lors du dernier conseil vos modifications alors que je regrettais certains reculs de nos droits et, oui, il y a bien eu certains reculs. Il y avait des choses et elles ont disparu. Mais cela me semblait minime et j'étais prêt à l'accepter.

J'étais loin de me douter que c'était l'arbre qui cache la forêt. Sous prétexte de ne pas savoir comment traiter les amendements vous décidez de l'encadrer de manière que la tâche soit si difficile dans le délai imparti que nous ne les déposons plus.

Je vais m'attarder un peu sur la manière dont cela s'est passé. Nous avons reçu un mail de Mme MAISTRE le mardi 19 janvier nous déclarant la modification de cet article et nous demandant des observations, ce à quoi M. REIHANIAN, et je l'ai rejoint, a proposé une réunion de questure dont il n'était même pas question à la base. Nous recevons donc une invitation de questure pour ce mardi-là, date à laquelle nous recevons l'ordre du jour avec la même délibération. Ce que je trouve surprenant c'est de devoir se réunir pour se concerter et le même jour recevoir

cette délibération. Nous aurions pu attendre le Conseil municipal suivant.

Lors de cette réunion j'ai dénoncé plusieurs règles. Tout d'abord, le délai qui me semblait être irraisonnable et la preuve en est qu'aujourd'hui nous avons reçu la délibération à 12 heures 35. Comment voulez-vous amender une délibération le vendredi matin en la recevant le lundi à 12 heures 35 ?

Et sur le budget nous n'avons pas les moyens avant le vendredi de budgéter correctement nos demandes. Là-dessus vous m'avez répondu que c'était tout à fait faisable. Très bien. J'ai fait quelques recherches et je suis tombé sur le modèle de règlement intérieur de l'AMF. Celui-ci préconise des choses, dit ce qu'il s'est passé, où il y a eu jurisprudence par le passé et le délai en fait partie.

Imposer un délai sur une question écrite, je le comprends, vous voulez répondre, il y a un traitement. Imposer un délai sur un amendement, chacun est capable ici de voter en son âme et conscience, je pense. Donc la réunion du groupe majoritaire n'est pas à prendre en compte.

C'est pour cela que nous avons déposé huit amendements, quatre concernant cette délibération dont un qui revient sur le délai de l'ordre du jour. C'est une proposition que je vous avais faite pour garder votre délai de vendredi matin, c'est-à-dire nous envoyer l'ordre du jour deux jours avant. Et aussi la suppression de ces contraintes budgétaires. Ici je ferai union avec M. REIHANIAN et son groupe contre cette mesure que je pense illégale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je donnerai des éléments de réponse mais je vais passer la parole d'abord à M. BUISSON.

M. BUISSON.- Chers collègues, je ne sais pas quelle est la procédure habituelle puisque justement, vous l'avez souligné, déposer un amendement est quelque chose qui était assez rare jusqu'à maintenant. Je ne sais pas si je dois lire les modifications qui sont demandées dans l'amendement ?

M. LE MAIRE.- Non, vous n'êtes pas obligé de lire. Vous nous présentez ce que vous proposez.

M. BUISSON.- Je vous propose de supprimer toutes les contraintes budgétaires même approximatives en cas d'amendement car, comme je l'ai souligné, c'est vous qui avez la main sur ce volet et à notre niveau de connaissance et avec le délai qui nous est imparti qui n'est pas d'ailleurs actualisé en temps réel notre possibilité de calculer l'impact financier est une tâche impossible.

Donc je propose de supprimer la phrase de "deux jours ouvrables avant la date du Conseil municipal, jour de séance inclus" par "le jour du Conseil municipal à midi" car, comme le soulignait M. RUIZ, il me semble que sur certains amendements, peut-être effectivement ceux qui n'imputent pas un changement budgétaire car il y a des amendements qui parfois portent sur des mots tout simplement, il est certainement possible de déposer ces amendements le jour même du Conseil municipal.

La deuxième modification serait d'abandonner tout ce qui est sur les conséquences d'une augmentation des dépenses ou une baisse des recettes, de supprimer tout simplement cela et de le remplacer par rien.

Voilà pour les deux modifications que je propose sur l'article 26 du

règlement intérieur et je voudrais aussi faire la remarque que, comme vous l'avez souligné vous-même, il peut y avoir deux types d'amendement, des amendements qui ont des incidences budgétaires et qui peut-être, si vous restez ferme sur votre position, ce que je regrette, pourraient être déposés le vendredi et puis des amendements qui n'auraient pas d'incidence budgétaire qui pourraient être déposés le jour même.

M. LE MAIRE.- Là, nous sommes dans la question des amendements. Je vais simplement répondre aux observations générales et ensuite on passera aux amendements puis au vote général du rapport.

D'abord, dire quand même que tout ce qui est excessif est insignifiant. Je suis maire depuis bientôt 14 ans, vous n'arriverez pas, Monsieur REIHANIAN, à me faire passer pour un dictateur auprès des Burgiens. Le fait d'avoir des règles de fonctionnement dans une assemblée est quelque chose qui est naturel et qui ne suscite en général que peu d'intérêt de la part de nos concitoyens mais, surtout, de quoi parle-t-on ?

On revient sur l'histoire des questions. Nous avons regardé depuis 20 ans, il y a eu une seule fois deux questions d'un groupe. Il n'y a pas de question à tous les conseils municipaux et les questions de fond ne sont pas des processus obligatoires. Il existe dans un certain nombre de communes de notre taille des assemblées dans lesquelles il n'y a pas la possibilité de ces questions écrites.

Deuxièmement, dans toutes les assemblées dans lesquelles j'ai eu l'occasion de siéger, dans celles que je connais, dans celles que vous connaissez, les amendements sont assortis d'un délai simplement pour pouvoir les examiner sérieusement et proposer ensuite une position, y compris d'ailleurs s'il s'agit de dire oui. Vous imaginez quand même que si on doit prendre certains amendements ils demandent un minimum d'étude. Je ne pars pas du principe que les amendements de l'opposition seraient systématiquement rejetés. Il est légitime qu'ils puissent être examinés sérieusement et ce délai n'est pas attentatoire à la liberté de l'opposition de présenter des amendements.

Quant à la question sur le grignotage progressif des libertés et de la démocratie, très franchement, je crois, encore une fois, que quand on est dans l'excès on n'est pas totalement audible ni crédible. Nous verrons bien si, à l'occasion dans cette assemblée, les élus ne peuvent plus s'exprimer s'ils pourront s'exprimer, s'ils ne peuvent pas amender s'ils pourront amender, etc. Nous verrons si vos propos pessimistes, Monsieur REIHANIAN, et excessifs se traduisent dans les faits et dans ce cas-là je ne doute pas que vous serez le premier à le relever.

J'ajoute que nous connaissons vous et moi une autre assemblée dans laquelle je siégerai et à proximité de laquelle vous vous situez, dans laquelle les interventions durent 2 minutes et on se fait couper le micro au bout de 2 minutes 00, je parle du Conseil régional, évidemment, et il n'est nullement dans ma pratique politique de procéder ainsi.

Enfin, je veux le dire quand même, je veux bien qu'on fasse en permanence les campagnes sur l'âge, la génération, etc. souffrez que si effectivement j'étais à ce point, et mon équipe que je conduis, déphasé des préoccupations des Burgiens, si effectivement nous ne les concertions jamais sur les aménagements de quartier, si nous étions aussi autocrates que vous le décrivez, souffrez que je vous réponde que je ne sais pas si pour la troisième fois ils m'auraient réélu au premier tour à la tête de l'équipe que je conduis.

Monsieur REIHANIAN, je ne suis pas de ces élus qui disent "j'ai été réélu, circulez il n'y a rien à voir", ce ne sera jamais ma position mais, en revanche, souffrez quand même qu'on puisse au moins entendre cela. Je ne doute pas que si c'était vraiment le cas les Burgiens à un moment ou un autre nous l'auraient fait sentir et, croyez-moi, je suis conscient d'une chose, c'est que si c'était le cas, si effectivement les projets n'étaient plus soumis à concertation comme ils le sont depuis des années, alors là, oui, les Burgiens ne manqueraient pas d'en faire le reproche justifié lors des différentes échéances électorales.

Pour le reste, je le redis, il est naturel que les débats publics continuent, la démocratie ce n'est pas que l'élection, j'en suis d'accord, il est naturel que le débat public continue, il continuera, soyez-en certain et d'ailleurs le fait est qu'il continue aujourd'hui.

Sur la proposition d'amendement de M. BUISSON la Ville est défavorable.

Je mets au vote.

Vote contre de la majorité, 2 votes pour. **L'amendement est rejeté.**

✓ Nous passons à l'amendement n°1 présenté par M. RUIZ :

M. RUIZ.- Cet amendement vise à conserver l'article 26 dans la forme qu'il est afin de ne pas porter atteinte au droit d'amendement des élus municipaux. C'est le cas dans beaucoup de municipalités.

M. LE MAIRE.- Avis défavorable, comme je l'ai indiqué.

Vote contre de la majorité des élus, 7 votes pour. **L'amendement est rejeté.**

✓ Amendement n°2 de M. RUIZ :

M. RUIZ.- La mise en place d'un délai a été jugée abusive plusieurs fois par le tribunal administratif en France. Cela va à l'encontre de la règle qui dit que le règlement intérieur soumis au contrôle du juge administratif ne peut pas porter atteinte au droit d'expression et au droit d'amendement des élus en les limitant de façon abusive. C'est pourquoi je vous propose un envoi par écrit ou par mail au cabinet du Maire ainsi qu'à tous les membres du Conseil municipal avant le jour de la séance du Conseil municipal. Cela permet à tous de les lire au cours de la journée au minimum et de s'en faire un avis. Cela permet également d'amender si vous veniez à modifier le contenu de l'ordre du jour avant le Conseil municipal comme c'est le cas aujourd'hui sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Je réponds par un avis défavorable en indiquant que s'il y a une modification dans l'ordre du jour et notamment une modification de délibération le droit d'amendement sur délibération modifiée est rouvert. Je ne vois pas d'inconvénient d'ailleurs à ce que nous l'écrivions. Donc si entre le vendredi 9 heures et le moment de la séance nous venons modifier une délibération ou en ajouter une le droit d'amendement sur cette délibération modifiée et sur une question ajoutée est évidemment rouvert.

On va l'écrire et on va le rajouter. C'est le principe général. C'est comme cela que d'ailleurs on fonctionne mais je veux bien qu'on l'écrive. Donc on va l'écrire.

M. RUIZ.- Juste une petite remarque par rapport à votre intervention. Cela veut dire qu'on reçoit aujourd'hui à 12 heures 35 et qu'on a cinq heures pour

amender. Vous qui êtes très regardant sur le délai je m'étonne de cette proposition.

M. LE MAIRE.- Je répondais à l'objection que vous avez formulée sur le fait de savoir ce qu'il se passe s'il y a une modification après l'heure du dépôt des amendements. Je dis simplement que si on vient modifier ou rajouter une délibération, ce qui arrive de manière rarissime, effectivement puisque nous avons ajusté l'exigence du gage par rapport à ce qui vous avait été proposé, cela arrive de manière rarissime, nous allons écrire que si entre le jour et l'heure du dépôt des amendements et la séance il y a soit l'ajout d'une délibération, soit la modification d'une délibération, le délai d'amendement sur cette délibération est rouvert jusqu'à la séance elle-même.

Comme cela on réglera ce sujet qui n'arrivera jamais parce que nous ne déposons quasiment jamais de délibération sur table.

Donc avis défavorable sur l'amendement n°2. On va rédiger l'amendement et je le ferai voter tout à l'heure.

Qui vote pour ?

M. REIHANIAN.- (*Propos inaudibles*)

M. LE MAIRE.- Pour répondre à votre observation pour savoir sur le fait de savoir ce qu'il se passe après, s'il y a une de modification après, je l'ai indiqué à M. BUISSON, cela ne change rien au contenu. Cela veut dire simplement que cela ouvre ce cas qui est un cas théorique, qui est un cas qui peut arriver, qui est un cas rarissime.

Donc sur l'amendement n°2 qui est pour ? 7 votes pour.

Vote contre de la majorité des élus. **L'amendement n°2 est rejeté.**

✓ Amendement n°3 :

M. RUIZ.- L'article 40 de la Constitution ne s'applique pas dans une collectivité territoriale. Il n'est valable que pour le gouvernement et le parlement. De plus, même au parlement il n'est pas demandé de budgéter même approximativement le coût de l'amendement.

J'ajoute également que nous n'avons pas la garantie de disposer des éléments financiers nécessaires dans le temps imparti pour réaliser l'estimation demandée dans le règlement intérieur.

De plus, nous n'avons ni le temps nécessaire ni les moyens pour le faire.

Cette préconisation n'a donc pas lieu de figurer dans le règlement intérieur et contredit la règle qui dit que le règlement intérieur, soumis au contrôle du juge administratif, ne peut porter atteinte au droit d'expression et au droit d'amendement des élus en les limitant de façon abusive.

M. LE MAIRE.- J'ai répondu sur le sujet.

Monsieur REIHANIAN, si vous voulez, même si de fait l'amendement qui vous engage aussi a été présenté. Allez-y Monsieur REIHANIAN.

M. REIHANIAN.- Merci Monsieur le Maire.

Deux petites précisions parce que c'est vrai que c'est un sujet qui a été vraiment évoqué par l'ensemble des groupes lors de la consultation.

C'est vrai qu'on a été très interpellé par cette disposition dont le fondement peut se trouver dans la Constitution à l'article 40 et qui consiste à dire, comme c'est le cas dans les débats parlementaires, que dès lors qu'il y a une dépense engagée on doit la gager précisément et c'est l'article 40 que vous connaissez très bien.

Cela nous a interpellés et on s'est demandé pourquoi le mettre ici si ce n'est pour amoindrir le champ d'application de cette délibération-là pour ce qui concerne le droit d'amendement.

La deuxième chose, et c'est très lié, est sur l'idée de se dire qu'à partir du moment où un amendement a déjà été débattu lors d'un autre conseil municipal il ne peut pas être débattu là et cela ce sont les amendements qu'on a déposés nous-mêmes. Il n'y a pas de cavalier législatif dans un conseil municipal. On ne peut pas dire aujourd'hui quand vous regardez les amendements que ce n'est pas sur une délibération alors même que cela touche directement à cette délibération.

Ces deux choses-là sont des choses qui sont légitimes dans un débat parlementaire mais aujourd'hui on est dans un débat municipal, peut-être qu'un jour vous aurez l'occasion de faire des débats parlementaires, ici cela n'a pas lieu d'être d'avoir des cavaliers législatifs ni d'avoir cet article 40 qui n'est pas applicable dans une assemblée.

M. LE MAIRE.- Je vous rassure. Vous amendez la délibération qui modifie le règlement intérieur, donc vous pouvez modifier le règlement intérieur. Je n'ai pas dit le contraire. J'ai dit simplement que vous revenez sur des questions qui avaient été évoquées lors de la dernière séance de notre assemblée. C'est votre choix, c'est votre droit, vous le faites.

Deuxième sujet, j'ai juste une conception et c'est bien l'état d'esprit de cette disposition, qui est que notre liberté d'élu va de pair avec notre responsabilité d'élu. Si on vient proposer une évolution, une délibération, un amendement qui augmente les dépenses de la Ville, la responsabilité oblige à dire qu'on a une petite idée, même estimation de ce que cela peut coûter et qu'on est conscient des impacts. C'est tout.

Je pense que cela fait partie de la responsabilité que nos concitoyens attendent de nous parce que cela évite que nous puissions, les uns, les autres, suivant que nous sommes dans l'opposition ou dans la majorité, venir dire qu'il faudrait faire cela et donc on vous propose de le faire sans qu'on ne soit à aucun moment ne serait-ce que placé devant les impacts que cela peut avoir. Il n'est pas question de demander un impact chiffré précis et une évaluation de cet impact même de manière approximative.

Donc, avis défavorable sur l'amendement n°3.

Vote contre de la majorité des élus. 7 votes pour. **L'amendement est rejeté.**

✓ Amendement n°4 :

M. RUIZ.- Cet amendement vise à obtenir un délai supplémentaire pour obtenir l'ordre du jour compte tenu du nouveau délai de dépose d'amendement, sans

cela le délai trop court de dépose constituerait une atteinte au droit d'amendement des élus en le limitant de façon abusive.

M. LE MAIRE.- J'ai répondu à cette question.

Avis défavorable.

7 votes pour, vote contre de la majorité des élus. **L'amendement est rejeté.**

✓ Amendement n°5 :

M. RUIZ.- Cet amendement vise à rétablir le droit des élus à poser plusieurs questions écrites lors du Conseil municipal. Le restreindre est une atteinte au droit d'expression des élus.

M. LE MAIRE.- Nous avons déjà débattu de ce sujet-là.

Avis défavorable.

7 votes pour, vote contre de la majorité des élus. **L'amendement est rejeté.**

✓ Amendement n°6 :

M. RUIZ.- Cet amendement vise à rétablir le droit d'intervention des autres groupes sur les questions écrites. Le restreindre est une atteinte au droit d'expression des élus.

Je tiens à souligner que vous avez dit qu'elle n'existait pas mais cette disposition existait bien sur l'ancien règlement intérieur.

M. LE MAIRE.- Avis défavorable.

7 votes pour, vote contre de la majorité des élus. **L'amendement est rejeté.**

✓ Amendement n°7 :

M. RUIZ.- Cet amendement vise à rétablir le droit d'expression des élus municipaux en ne limitant plus le nombre de leurs interventions.

M. LE MAIRE.- On a déjà traité cette question.

Avis défavorable.

7 votes pour, vote contre de la majorité des élus. **L'amendement est rejeté.**

Amendement n°8 :

M. RUIZ.- Cet amendement vise à rétablir le droit de suspension de séance lorsqu'elle est demandée par la majorité du conseil ou par un groupe.

M. LE MAIRE.- Avis défavorable.

7 votes pour. Vote contre de la majorité des élus. **L'amendement est rejeté.**

Je vous confirme que nous allons mettre aux voix l'ajout à la fin de l'article 26 de la phrase suivante : "En cas d'envoi d'une délibération modificative ou de dépôt d'une nouvelle délibération, selon la procédure d'urgence, le droit d'amendement sur cette délibération est ouvert jusqu'à l'horaire de la séance." Cela vient compléter cette situation qui, encore une fois, n'arrivera quasi jamais.

Qui est d'accord avec cette modification que je propose ?

M. REIHANIAN.- (*Propos inaudibles*)

M. LE MAIRE.- J'ai demandé qu'on écrive cette phrase il y a déjà quelques minutes. On va l'écrire. On va la passer et ensuite nous la mettrons aux voix.

Nous allons passer et nous reviendrons sur l'approbation du règlement intérieur après.

M. REIHANIAN.- (*Propos inaudibles*)

On demande une suspension de séance.

M. LE MAIRE.- Non.

Nous allons nous interrompre dans l'examen de cette question. Nous allons réserver le vote de cet amendement et le vote de la délibération et nous allons passer aux questions suivantes.

RAPPORT n°3 - Monastère Royal de Brou

a - Convention cadre Ville - CMN pour le Développement culturel et touristique du Monastère Royal de Brou 2021-2025

b - Conventions de coproduction et de groupement de commandes pour l'exposition Bourgogne, Habsbourg et "Troubadours" Aux sources des imaginaires nationaux et européens dans l'art du XIXe siècle

Mme CHENE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- La convention est un renouvellement. Cela nous amène sur une délibération importante, notamment sur l'exposition dont vous venez de parler. Nous espérons tous pouvoir en bénéficier et la visiter de manière effective puisqu'elle s'étalera jusqu'au début de l'année prochaine, cette exposition sur les imaginaires nationaux, Bourgogne, Habsbourg et "Troubadours" en lien avec le Centre des Monuments Nationaux.

Y a-t-il sur cette question des demandes d'intervention ?

M. BUISSON.- Monsieur le Maire, chers collègues, on peut se réjouir de l'intérêt et des efforts constants de la municipalité pour continuer à faire évoluer l'attractivité et le rayonnement du Monastère Royal de Brou, monument incontournable élu, je le rappelle, monument préféré des Français en 2014, ce qui était un tour de force quand on connaissait la liste des monuments en compétition à l'époque.

À la lecture du dossier qui nous a été transmis la future candidature de

Bourg comme capitale culturelle en 2024 est une belle ambition pour la Ville qu'on ne peut que saluer. 2024 nous laisse un espoir de croire que la Covid sera derrière nous et nous espérons tous pouvoir être élus et célébrer cet événement.

L'élargissement de la gratuité à toute la communauté d'agglomération pour les scolaires, si j'ai bien lu, permettra de multiplier les visites. J'aimerais une précision, Est-ce bien un élargissement ou est-ce que c'était déjà le cas ? Pourquoi ne pas élargir cela aux étudiants qui sont peut-être plus que d'autres dans un besoin de sorties culturelles gratuites ou à petit budget ?

Pour le point b je suis assez surpris par le biais par lequel vous introduisez votre propos. Les polémiques mémorielles auxquelles fait allusion le dossier qui se sont déroulées en 2020 en Europe mais aussi aux États-Unis étaient en réalité le fait d'une minorité parfois manipulée qui se sentait pousser des ailes dans le sillage des BLM ou autres organisations qui souhaitaient polémiquer, effacer ou réécrire l'histoire à leur guise, foulant parfois et pour les derniers arrivés, ce qui est un comble, des siècles d'histoire et d'illustres héros français, occidentaux qui avaient façonné notre pays et notre histoire. Nous parlons d'hommes illustres comme Christophe COLOMB, COLBERT, le Lillois FAIDHERBE, SCHOELCHER de Guadeloupe pourtant considéré comme le père de l'abolition de l'esclavage en France. Pourquoi ne pas aller jusqu'à Jules FERRY qui a mené des expéditions coloniales au Tonkin ? Cela balaie-t-il l'œuvre du réformateur scolaire et celle d'un des pères fondateurs de la III^e République ?

Comme vous le voyez, si nous cédon un pouce à cette polémique, comme vous dites, nous ouvrons la boîte de Pandore. La France s'apprend et se prend tout entière. L'histoire est polysémique, les hommes aussi.

Je me pose la question, pour en revenir au sujet, quelle est l'orientation de cette exposition que vous avez encore ce soir dite surprenante ? On est curieux de savoir quelle est son orientation.

Vu le biais par lequel vous entrez en matière, est-ce instruire pour éviter ce rejet d'une histoire qu'on doit comprendre, admettre ou bien, j'espère que ce n'est pas le cas, pour remettre en question notre passé commun peut-être en le discréditant ou en le revisitant à la vue des lubies du moment ?

L'art, comme vous le savez, est peut-être la plus grande chose que les hommes connaissent mais il est rarement neutre aussi quand il est issu d'une commande publique. Pouvez-vous nous en dire plus ?

M. LE MAIRE.- Sur cette dernière question, je crois que telle qu'elle est présentée le sujet ne consiste pas à présenter la question de l'exposition comme voulant s'inscrire dans cette question de polémique mémorielle. Elle fait allusion à l'idée que le fait qu'il y en ait eu montre que la manière dont nos représentations se sont construites fait partie de la manière dont chacun d'entre nous par l'histoire commune nous appréhendons des événements historiques.

Deuxième élément, de toute façon, ce n'est ni le Maire ni le Président du CMN ni l'Adjointe à la culture qui écrit l'exposition mais le conservateur du musée en liberté de création. Donc je me garderais bien ici d'écrire l'orientation d'une exposition qui est encore en construction et qui se réalise mais avec cette liberté de création culturelle, comme nous l'avons fait dans le passé avec, par exemple, la question du voile dans l'histoire de notre pays et de nos cultures, de notre culture qui, je crois, abordait un sujet de manière complémentaire. Je l'ai découverte comme vous lorsque je suis allé la voir et j'ai trouvé qu'elle était passionnante de ce point de vue-

là.

Donc nous aurons la même impatience que vous à découvrir cette exposition parce qu'elle ne sera écrite, c'est bien normal, ni dans le bureau du Président du CMN ni dans le bureau de l'Adjointe à la culture et encore moins dans celui du Maire.

Merci de ces évocations.

J'ai noté la question de la tarification pour les étudiants. Nous sommes là dans la discussion générale avec le CMN qui ne le prévoit pas. Il est possible que la situation actuelle amène de manière ponctuelle à le prévoir. Nous sommes sur le fonctionnement habituel du CMN. Il va de soi que lorsque l'activité du musée reprendra il sera loisible à la Ville de tenir compte de la situation particulièrement difficile des étudiants, des jeunes en général, des étudiants parfois en particulier, cela dépend, pour permettre l'accès de tous au Monastère Royal de Brou.

Y a-t-il d'autres observations ?

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix)-

RAPPORT n°4 - DOMAINE DU LAC - Lotissement d'habitation - vente de lots 1 et 2 à la Société SOGEPROM

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- Pour les derniers lots que nous avons votés il y avait une prime pour la construction de maison passive afin d'inciter les acheteurs à le faire. Ici je vois que c'est devenu une obligation. Or en commission lors des premiers lots on m'avait notifié qu'on ne pouvait pas faire d'obligation de construction de maison passive. Pourquoi une telle différence ?

Je tiens à préciser que si je n'ai pas posé la question en commission c'est que j'ai eu les documents le jour de la commission, c'est-à-dire lors de la visio, donc c'est difficile de préparer dans ces conditions-là les questions que l'on voudrait poser.

M. LE MAIRE.- Pour moi ce n'est pas obligatoire mais cela veut dire que nous appliquons ce que nous avons proposé par ailleurs à ces deux lots.

Mme SAINT ANDRE.- Je peux apporter quelques éléments de réponse. Sur les lots individuels c'était une incitation qui avait pour conséquence de baisser le prix de vente des terrains.

Sur les lots opérateurs nous avons souhaité inclure un certain nombre de dispositions par rapport aux économies d'énergie, aller vers des obligations un peu plus poussées qui se traduisent dans notre appel à projets, donc dans le cahier des charges, par une proposition attendue des différents opérateurs d'aller vers un label passive house.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres observations ?

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°5 - Convention AVEMA pour la mise en place de boutons d'alerte

M. LE MAIRE.- La contribution de la Ville correspond à un engagement de l'équipe municipale mais, j'en suis sûr, de l'ensemble du Conseil municipal pour la mise en place de boutons d'alerte pour les femmes victimes de violences, menacées, dans le cadre de cette convention avec l'AVEMA.

Mme CORTINOVIS, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Pour être clair, la demande de l'AVEMA portait sur 200 boutons. Nous avons décidé d'en financer la moitié. Il va de soi que l'ensemble des besoins des femmes de Bourg-en-Bresse devront être satisfaits. Il n'y a fort heureusement pas la moitié des bénéficiaires potentielles sur la ville et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas décidé que l'action serait réservée aux femmes bourgiennes. En revanche, il est très clair que dans les modalités l'AVEMA devra répondre aux besoins exprimés par les femmes de Bourg-en-Bresse. Mais vous conviendrez, mes chers collègues, je pense, que le fait que les personnes habitent à Saint Denis, à Attignat, voire à Ambérieu-en-Bugey, dès lors que les femmes concernées à Bourg-en-Bresse pourront bénéficier de ce bouton d'alerte, le fait que d'autres puissent également en bénéficier compte tenu de la nature de ce dont on parle est, je crois, légitime, en tout cas c'est comme cela que nous vous proposons de l'approuver.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. COQUELET.- Monsieur le Maire, chers collègues conseillers, avec la crise sanitaire et les confinements successifs les comportements ont évolué et les violences familiales augmentent. Tous sont victimes, femmes, hommes, enfants. Le cadre familial, loin d'être protecteur, devient alors le lieu du danger et de la peur.

Notre groupe Bourg Avenir approuve le soutien de la Ville au dispositif "Monsherif" de l'association AVEMA. Il renforcera la lutte contre les violences en venant en aide plus rapidement aux victimes.

Nous invitons toutes les collectivités à soutenir elles aussi ces associations qui œuvrent pour que chacun puisse vivre en sécurité et sans crainte du lendemain.

Je vous remercie.

M. RUIZ.- Je tenais à saluer cette action également et à souscrire totalement à ce projet.

J'avais une question sur les bénéficiaires. Est-ce qu'on sait comment ces 100 bénéficiaires vont être choisis exactement ? Parce que je pense que les violences concernent beaucoup plus que 100 personnes.

M. BUISSON.- Chers collègues, j'ai plusieurs questions.

Tout d'abord, effectivement, les violences intraconjugales sont difficiles à détecter et nous sommes favorables à ce dispositif.

Deuxièmement, j'aurais aimé savoir si ce dispositif était exclusivement réservé aux femmes ou s'il pouvait s'adapter aux enfants. Je ne sais pas dans quel cadre il peut être adapté. Est-ce qu'il pourrait être efficace aussi pour des femmes qui

rentrent tard le soir et qui se seraient fait agresser ? Est-ce que cela peut rentrer dans ce cadre-là aussi ? C'est une question que je me posais.

Et puis, puisque je sais que c'est aussi un sujet qui est cher à Mme CORTINOVIS, je trouve que ce dispositif, et vraiment je sais que c'est un sujet grave, aurait pu s'appeler "Masherif" plutôt que "Monsherif" car c'est dans l'air du temps de féminiser les choses.

M. LE MAIRE.- S'agissant de la dénomination vous n'êtes pas le premier ni le seul à vous interroger sur le caractère opportun de ce choix. Il se trouve que les concepteurs du dispositif eux-mêmes l'ont baptisé ainsi et que c'est pour cela que nous l'avons baptisé plutôt bouton d'alerte. Mais il se trouve que les concepteurs, ceux qui ont conçu, réalisé, produit, l'ont baptisé ainsi et que c'est ainsi qu'il est diffusé. C'est la raison pour laquelle il y est fait référence.

Sur la question des personnes concernées ce sont bien les femmes qui sont menacées, qui ont fait une démarche par rapport à une menace dans le cadre familial. Donc ce n'est pas destiné à d'autres usages.

Et c'est un dispositif qui évidemment est dans l'attente et de manière complémentaire à d'autres dispositifs qui existent, qui, eux, relèvent de la justice comme l'éloignement, le cas échéant les téléphones d'urgence qui peuvent être, mais en nombre très limité, confiés à des femmes menacées pour lesquelles les pouvoirs publics considèrent que leur sécurité peut être mise en cause. C'est bien l'objet de ce dispositif.

Sur la question des modalités c'est l'AVEMA qui jugera de la situation individuelle de chacune.

Mme CORTINOVIS.- Effectivement, c'est l'AVEMA qui délivre les boutons "Monsherif" et ils vont être attribués aux personnes qui sont le plus en danger.

L'AVEMA nous a dit qu'il y avait 860 signalements dans le département pour des personnes en danger. Cela peut être des hommes aussi parce que cela existe.

C'est vraiment l'AVEMA qui personnalise le bouton "Monsherif" pour aider les victimes de violences conjugales. À la base c'est un bouton et c'est pour cela qu'il s'appelle "Monsherif", on n'a pas choisi le nom, c'est vrai que cela a un peu fait débat, créé par une start-up de Montpellier, utilisé à la base de manière généraliste. Si vous vous sentez en danger, si vous sentez que votre enfant est en danger vous pouvez acheter ce bouton 50 € et vous pouvez l'acheter dans d'autres circonstances. C'est vraiment l'AVEMA qui l'utilise pour pallier aux difficultés, aux forces de police de pouvoir être présentes et protéger quand il y a un appel d'une femme victime.

M. LE MAIRE.- Je rappelle simplement que, comme la presse l'a évoqué la semaine dernière, le bouton n'est pas relié à un système général. Il est relié à une application téléchargée qui appelle des proches et qui met en relation immédiate avec des proches, avec des codes différents suivant l'intensité de la menace et qui peut amener directement à ce que les proches appellent dans la minute la police s'il y a besoin. Mais c'est un dispositif qui est par ailleurs autonome, il n'est pas relié comme l'est le téléphone d'urgence directement à un service de police. C'est un dispositif complémentaire à des dispositifs organisés par la justice et la police nationale.

M. BUISSON.- Donc ce dispositif a une carte SIM ou pas ?

Mme CORTINOVIS.- C'est un dispositif qui est relié via Bluetooth à une application sur le téléphone de la personne et quand elle clique une fois sur le petit bouton elle alerte cinq numéros qui ont déjà été préenregistrés dans le téléphone. Cela alerte cinq personnes de l'entourage. Cela permet aussi de géolocaliser en temps réel et également d'enregistrer les conversations ou les violences, ce qui peut plus tard servir comme pièces lors d'un éventuel procès, etc.

M. LE MAIRE.- Merci de vos questions qui permettent de préciser à la fois l'intérêt mais aussi les limites de ce dispositif. Mais il est clair que si les expériences sont concluantes je ne doute pas qu'à ce moment-là d'autres pourront y contribuer et pourquoi pas la Ville de manière complémentaire. Si au-delà de ces 200 boutons qui étaient l'objectif de l'AVEMA il s'avère qu'il faille aller au-delà nous pourrions évidemment être amenés à aller au-delà.

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Je vous remercie pour votre unanimité et je remercie Alexa du travail qui a été fait sur ce dossier.

RAPPORT n°6 - Télémédecine - Convention de mise à disposition d'une cabine à la Maison de quartier des Vennes

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Je crois qu'il s'agit d'une avancée utile dans le contexte qui fait que, comme d'ailleurs partout quasiment en France, hormis dans le cœur de grandes métropoles, la question de l'accès à un médecin généraliste se pose de manière très aiguë dans notre ville.

J'indique pour information qu'une seconde cabine sera installée non pas à Bourg-en-Bresse mais à Saint-Julien-sur-Reyssouze dans les prochaines semaines toujours en lien avec le département et la Communauté d'Agglomération.

Y a-t-il sur cette convention des interventions ?

Mme BARDET.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, nous nous réjouissons bien évidemment de la collaboration de la Ville avec le Département financeur de cette cabine. C'est un premier élément de réponse au déficit des médecins. Y aura-t-il d'autres mesures notamment l'implantation de trois centres médicaux dont un en centre-ville ?

Et sur le même thème, bien consciente que vous n'en êtes pas le seul artisan, la Ville est-elle prête pour les vaccinations contre la Covid-19 ? Pouvez-vous nous faire un point sur la situation à Bourg, les EHPAD, le grand public, les intervenants, les modalités ?

Je vous remercie.

M. RUIZ.- Juste une petite intervention déjà pour saluer ce dispositif qui, je pense, va rendre un grand service à nos concitoyens dans cette période même s'il arrive avec un petit peu de retard par rapport au début de la crise.

J'ai une question pour vous demander si le déploiement est prévu dans d'autres quartiers car je pense qu'une seule cabine pour tout Bourg-en-Bresse risque de faire un peu juste.

Je vous remercie.

M. BUISSON.- Notre position est partagée sur ce point car cette cabine est devenue un outil indispensable vu la désertification, l'état de délabrement de notre système de santé, la congestion de patients chez les médecins, les urgences, les spécialistes. Cependant, rien ne remplacera le contact humain direct, réel avec un médecin. Donc je me désolé d'un certain point de vue par avance du développement de ce type de prise en charge. Je pense qu'il doit s'ajouter évidemment à des maisons médicales, des choses sur lesquelles vous allez travailler dans les mois à venir mais il ne doit pas devenir l'alpha et l'oméga de la médecine. Voilà mes petits points de réticence là-dessus.

Par contre, bien sûr, nous voterons pour l'installation car, je vous l'ai dit, c'est selon nous quelque chose qui doit s'ajouter aux dispositifs existants.

M. REIHANIAN.- Monsieur le Maire, chers collègues, depuis 10 ans les Burgiennes et les Burgiens nous portent le témoignage accablant que très régulièrement lorsqu'ils demandent des rendez-vous chez des généralistes et a fortiori chez les spécialistes, et c'est le plus grave, ils doivent attendre des mois et des mois pour obtenir des rendez-vous.

Depuis 10 ans et c'est un constat qu'on peut tous faire, nous n'attirons plus de jeunes médecins. Nous n'attirons plus des jeunes médecins qui permettent de remplacer celles et ceux qui partent à la retraite.

Les raisons sont très claires et on peut en discuter : le manque d'attractivité de la ville, le manque d'infrastructures adaptées, l'isolement peut-être de notre ville à l'échelle de la grande région, et, vous l'avez rappelé tout à l'heure à travers l'ensemble de vos délibérations et de vos interventions, une entité locale et une collectivité dans laquelle vous jouez un rôle d'opposant qui, de fait, sur les sujets précisément de santé isole notre mairie, notre commune à l'échelle de la grande région et j'en donnerai quelques exemples tout à l'heure.

Aujourd'hui nous votons cette délibération avec grand plaisir et je veux saluer ici l'action du Département, de son président Jean DEGUERRY, de son président de groupe, Damien ABAD, grâce auxquels nous aurons accès à une cabine de télé-médecine aux Vennes et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Pour autant, nous le savons tous, Bourg-en-Bresse est aujourd'hui un désert médical ce qui est tout de même, il faut le souligner, pour un chef-lieu de département assez singulier.

Nous faisons trois propositions de bon sens et d'urgence parce que la situation est urgente à Bourg-en-Bresse sur ce sujet de la santé.

D'abord, la création d'une maison de santé digne de ce nom, c'est-à-dire pluridisciplinaire.

Ensuite, un système et je veux vraiment vous entendre sur ce sujet, savoir si vous êtes ouvert sur cette proposition-là de mettre un système de médecins salariés qui ne coûteraient rien à la commune puisqu'ils seraient précisément payés par les consultations.

Troisième proposition, mettre en place un système de financement gagnant-gagnant avec des droits et des devoirs, un financement des études d'étudiants en médecine en contrepartie d'une durée d'exercice sur le territoire.

C'est un problème qui, je crois, doit tous nous rassembler au moins sur le constat, peut-être pas sur les solutions mais j'espère que vous serez ouvert à ces trois propositions de bon sens que nous formulons au nom du groupe Bourg Avenir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- D'abord, pour répondre à la question il faudrait que vous expliquiez tout à l'heure en quoi le fait d'être dans l'opposition à la Région a une incidence sur les financements de la Région. Mais peut-être avons-nous une réponse, c'est vrai que nous ne sommes pas le Puy en termes de soutien financier de la Région. Si les critères étaient égalitaires la situation serait différente.

Cela étant, cela n'a aucune incidence sur le sujet dont nous parlons ni d'ailleurs sur l'état des finances de la Ville dont nous parlerons dans un instant.

Il ne faut pas faire semblant de découvrir une réalité qui est une réalité globale. Quand on parle de démographie médicale à Valence, quand on parle de démographie médicale à Roanne, quand on parle de démographie médicale à Chalon-sur-Saône, à Mâcon ou à Chambéry on a la même situation que celle que nous avons à Bourg-en-Bresse. Pourquoi ? Parce que, vous le savez, depuis des années la France manque de médecins formés. Le nombre de médecins qui sortent et les conditions d'exercice des médecins ont évolué depuis un certain nombre d'années. Les médecins ne font plus 80 et quelques heures par semaine comme ils le faisaient pendant des générations. Il y a un défaut national global d'anticipation dans lequel tous ceux qui ont été aux responsabilités ont une responsabilité qui date de longtemps et qui est fortement partagée, qui amène aujourd'hui à ce que pendant encore plusieurs années, malgré l'augmentation du numerus clausus en 2015 et malgré les réformes envisagées et engagées récemment par le gouvernement en matière de formation des médecins, il n'est pas plausible qu'il y ait des évolutions perceptibles avant plusieurs années sur le nombre de médecins disponibles et notamment de médecins généralistes mais également de médecins spécialistes.

Donc il est toujours facile ou en tout cas tentant de dire qu'on a une spécificité, que c'est pire qu'ailleurs, ce n'est pas vrai. Malheureusement c'est une situation générale. S'il n'y avait qu'à Bourg-en-Bresse qu'on ait des problèmes de démographie médicale cela se saurait. Aujourd'hui c'est le cas des quartiers populaires des grandes agglomérations, c'est le cas du milieu rural et périurbain, c'est le cas des villes et de la grande majorité d'entre elles à l'exception des cœurs des métropoles.

Le deuxième sujet est que face à ce contexte les collectivités ont décidé de travailler ensemble. À la Communauté d'Agglomération, parce que ce n'est pas une compétence ville, notamment la question des médecins salariés fait partie du plan démographie médicale qui a été porté par Michel FONTAINE en 2018 et qui comprend la possibilité de mettre en œuvre cette mesure sur le territoire de la CA3B.

De la même manière que les centres médicaux, leurs financements, les centres tertiaires sont des projets qui sont portés en lien entre la Ville et la Communauté d'Agglomération tout simplement parce que et on a déjà eu cette discussion dans cette assemblée et d'ailleurs également durant la campagne municipale, l'idée qu'on construit un centre et que des médecins vont venir dedans est une vue de l'esprit. Il faut monter un projet avec un groupe de professionnels pluridisciplinaires qui ont décidé de travailler ensemble, qui ont envie de travailler ensemble, pour qui nous pouvons réaliser un projet répondant à leurs envies, à leurs attentes en termes de localisation et de modalités d'exercice. C'est ce à quoi nous

travaillons avec un premier projet qui apporterait, s'il se concrétise, des installations de médecins, notamment généralistes, supplémentaires par rapport à aujourd'hui et un second plus embryonnaire mais qui est en cours d'examen et de travail avec les professionnels concernés. C'est comme cela que l'on peut espérer répondre à ce besoin et effectivement nous y sommes prêts.

Sur le sujet des médecins salariés j'ai répondu. Il n'y a pas de tabou.

Et quant au financement des études médicales c'est un dispositif qui pourrait être examiné également. Il ne peut être porté seulement par une collectivité ni la Communauté d'Agglomération ni même seulement le Département. Nous avons choisi de travailler de manière très conjointe avec le Département sur ces sujets.

Donc si ces mesures sur la question du financement éventuel, du soutien éventuel ou de prime à l'installation de jeunes médecins doivent être mises en place elles le seront en lien, en coordination, en synergie avec le Département de l'Ain.

Pour ce qui concerne la mise en place de cette cabine de télé-médecine j'indique simplement que le Département finance l'acquisition de la cabine aux environs de 80 000 €. La Communauté d'Agglomération et les communes assurent les frais de fonctionnement annuels de cette télécabine entre l'entretien, d'une part, et les frais de ressources humaines, d'autre part. Ces frais pouvant être au total de l'ordre de quasiment 50 000 € par an. Donc il est clair qu'on est sur un partenariat.

Naturellement, il y a une action conjointe et je le dis aussi en termes d'engagement financier, même si le partenariat est fiable avec le Département sur ce sujet, il serait erroné de penser que le gros de l'effort financier est accompli par le Département. Il est partagé puisqu'au bout de trois ou quatre ans ce sont bien et c'est normal puisque nous en assurons le fonctionnement, la Communauté d'Agglomération et les communes qui auront au total dépensé davantage.

Loin de moi l'idée d'établir une hiérarchie. Je dis simplement que c'est un partenariat qui me semble équilibré, dans lequel nous sommes pleinement engagés.

J'ai fait le point sur les questions de centres médicaux sur lesquels nous avançons, donc je pense que j'ai répondu à Marie-Jo BARDET sur ce sujet.

Pour M. BUISSON et je vais venir sur la vaccination ensuite pour terminer, comme pour M. RUIZ, y aura-t-il une autre cabine de télé-médecine à Bourg ? Je ne sais pas. Nous avons une programmation à l'échelle de la Communauté d'Agglomération et il faudra tenir compte de la situation de territoires qui sont eux aussi dépourvus de médecins, parfois de manière criante et qui auront besoin probablement de cabines de télé-médecine également. Donc je ne peux pas vous dire aujourd'hui. En tout cas très prochainement dans les mois qui viennent, non. Est-ce qu'à l'avenir ? Oui, de manière très probable mais dans une vision d'ensemble de cette question à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Je partage avec M. BUISSON l'idée que la consultation à distance est une mesure palliative à l'absence de médecin. À elle seule elle ne peut pas répondre à l'ensemble des besoins. Donc il ne s'agit pas de dire qu'ainsi on aurait répondu et qu'il n'y aurait plus d'autres choses à faire. Néanmoins, je crois que nous sommes et je l'ai compris dans les interventions des uns et des autres, tous conscients du fait que cette démarche doit être engagée, mérite de l'être, avec ses limites mais aussi avec ce qu'elle doit pouvoir apporter à un certain nombre de personnes, en particulier celles dont le médecin généraliste a, par exemple, pris sa retraite et qui se trouvent dépourvues de médecin traitant et en grande difficulté pour pouvoir en obtenir un.

Quant à la question de la vaccination qui est le sujet sanitaire du moment, qui effectivement nous préoccupe tous, j'ai indiqué dès le mois de décembre, redit en janvier et je le redis ici, la disponibilité de la Ville et de la Communauté d'Agglomération pour accompagner l'État dans ce qui est sa responsabilité, c'est-à-dire organiser une campagne vaccinale.

Nous avons travaillé, nous nous sommes mis notamment à la disposition de la Préfète et de la Directrice de l'ARS pour, le cas échéant, quand ce sera nécessaire et malheureusement vous le savez aujourd'hui ce n'est pas nécessaire, cela veut dire quand nous aurons assez de vaccins, organiser un centre de vaccination dans lequel les services de la Ville pourront prendre toute leur part.

Nous avons calé un principe d'organisation, les missions, les rôles des uns et des autres en lien entre les services de l'État, le centre hospitalier qui est, vous le savez, le lieu névralgique d'organisation de la vaccination dans l'Ain, choisi comme tel par l'État mais également le SDIS, donc les pompiers et les communes dans lesquelles un centre de vaccination pourra, je l'espère le plus vite possible, être organisé.

Aujourd'hui nous savons bien que comme dans tous les départements, là je prends ma casquette de président du conseil de surveillance même si en réalité la question devrait s'adresser à l'État, le nombre de vaccins tel qu'il avait été annoncé et qui a fait que l'appel général aux plus de 75 ans de s'inscrire pour se faire vacciner a été lancé n'est pas suffisant aujourd'hui pour suivre le rythme. Je crois que les causes en sont nationales, il ne s'agit pas de les débattre ici. On peut penser ce qu'on veut de la prudence, de l'imprudence, de savoir s'il fallait vacciner Mauricette devant les caméras, ce n'est pas à moi de répondre à cela.

Je dis simplement qu'aujourd'hui nous sommes prêts, pour le jour où on nous dira "nous avons besoin d'un centre de vaccination à Bourg-en-Bresse", à l'ouvrir dans des délais extrêmement rapprochés dès que les vaccins seront disponibles.

Je l'ai dit publiquement et je le dis ici, dans ce domaine-là il faut être très clair, ce ne sont pas les élus locaux, qui qu'ils soient, quel que soit le niveau de collectivité, qui mènent une politique de santé publique. C'est l'État qui l'organise. Nous sommes disponibles pour travailler mais dans une coordination avec l'État et dans la mesure où l'État nous le demande. Au début il ne nous l'a pas demandé. Il y a 15 jours l'État nous a demandé de travailler à l'organisation d'un centre de vaccination pour le moment où. Et aujourd'hui nous savons précisément comment ce centre de vaccination s'organiserait, comment il fonctionnerait, quels agents de la Ville feraient quoi, quels agents d'autres services feraient également quoi pour qu'il puisse fonctionner. Il ne reste plus qu'à appuyer sur le bouton. Pour cela il faut des vaccins, aujourd'hui il n'y en a pas.

M. COQUELET.- Monsieur le Maire, j'avais une question par rapport à ce que vous dites. Vous dites "nous sommes prêts", est-ce que vous pouvez estimer la capacité d'accueil de ce centre puisque vous dites que tout est prêt, vous n'avez plus qu'à appuyer, donc je pense qu'on peut estimer la capacité d'accueil pour la vaccination de la population par jour et qui va vacciner, ce sont des infirmières, des médecins ? Est-ce que la réserve médicale a été appelée aussi ? Je crois savoir qu'à ce jour ce n'est pas le cas. Je voulais avoir ces précisions-là, s'il vous plaît. Merci.

M. LE MAIRE.- Sur ce sujet je l'ai dit très clairement, la question de l'organisation, en particulier de combien de vaccins, donc combien de rayons possibles, de points de vaccination, cela dépend de l'État.

Évidemment, ce ne sont pas les agents municipaux ou autres qui vont eux-mêmes réaliser les vaccinations.

Quand je dis que nous sommes prêts cela veut dire que nous savons quelles seront à ce moment-là, en fonction de l'importance du centre, les missions confiées aux agents de la Ville et nous mobiliserons les agents en fonction de l'importance de ces missions mais nous savons ce que nous faisons, ce que nous ne faisons pas.

La question de savoir quand et la question des modalités n'est pas de mon ressort. Je n'ai pas cette information. C'est légitime puisqu'elle relèvera des autorités de santé qui sauront si on peut en faire 200 par jour, 500 par jour, plus que cela. Je n'ai pas cette information. Elle relève de l'État qui ne l'a pas aujourd'hui puisque cela dépendra du nombre de vaccins qui seront livrés. Ce que je vous dis c'est que le travail préparatoire a été réalisé.

M. FONTAINE.- On est tout à fait conscient que la télémédecine n'est pas une solution satisfaisante, qu'elle ne peut être que complémentaire et on voit bien qu'elle est très peu utilisée. Sur Bourg-en-Bresse elle existe aussi bien dans le public que dans le privé, parce que cette cabine, qui est installée sur le quartier des Venues, existait au niveau du Département et était réservée jusqu'à ce jour au personnel du Département exclusivement.

Mais elle existait déjà et on voit bien que les cabines privées installées dans les pharmacies n'ont pas un public satisfaisant.

Sur la démographie médicale la prise de conscience date de 2012, avec des travaux pour dégager un plan à l'agglomération avec un travail qui a été entrepris avec les professionnels de santé et les médecins généralistes, l'ordre des médecins, les pharmaciens, la CPAM, l'ARS et j'en passe, un véritable travail avec la prise de conscience qu'à Bourg-en-Bresse, effectivement, compte tenu du vieillissement dans les médecins, on avait un problème.

Comme l'a dit M. le Maire, nous connaissions fortement ce problème sur la Saône-et-Loire et dans beaucoup de villes autour de nous.

Nous ne sommes pas restés sans rien faire, les bras croisés. Je vais donner deux exemples.

Un exemple sur le centre de santé mutualiste qui est implanté aux Granges Bardes. Ô ! Combien de difficultés y a-t-il eu pour que les Mutuelles de France aient un médecin généraliste. Nous avons signé, nous versons une subvention pour aider cette implantation. Nous en sommes aujourd'hui à deux médecins et demi salariés sur ce centre mutualiste. Ô ! Combien de difficultés.

Pour, par exemple, créer des infirmières Asalée. Vous vous renseignerez sur tout le travail qui a été fait pour soulager les médecins.

L'aide aux médecins qui est apportée actuellement qui s'implantent sur nos territoires et qui s'implantent largement sur le territoire. Nous avons eu des jeunes médecins en implantation, c'est vrai plus à l'extérieur de Bourg-en-Bresse, dans la proximité de Bourg. Le dernier médecin implanté est d'ailleurs le troisième médecin généraliste, je l'ai rencontré ce vendredi sur Ceyzériat mais il y a aussi eu l'accueil de patientèle sur Bourg qui est en demande et en recherche de médecin référent.

C'est un véritable travail de fond. Il y a le travail qu'on fait actuellement sur les internes qui viennent à Fleyriat. 60 internes tous les six mois à Fleyriat. Il n'y en a à peu près que 12 qui termineront médecins généralistes. La faculté de Lyon attire de toute la France et on n'a pas un retour de ces médecins généralistes-là qui sont sur Lyon qui soit très facile à organiser.

C'est un travail de longue haleine, qui demande du temps, de la persévérance. On est tout à fait conscient de ce sujet et, comme l'a dit M. le Maire, au niveau du plan de l'agglomération qui a été mis en place je souhaite de tout cœur qu'il porte ses fruits et rapidement.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de mettre aux voix cette convention de mise à disposition de la cabine de télé-médecine.

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Avant de passer au DOB vous avez tous reçu le projet de délibération pour le règlement intérieur. Vous avez vu en avant-dernier alinéa l'ajout tel que je l'avais proposé : "En cas de modification d'une délibération, d'ajout d'une nouvelle délibération après la date de dépôt des amendements, le délai d'amendement est rouvert de plein droit jusqu'à la séance du Conseil".

Qui vote contre ? Nous avons 5 votes contre cet amendement ?

Donc, qui est contre l'amendement ?

M. REIHANIAN.- *(Propos inaudibles)*

M. LE MAIRE.- Prenez un micro. Je l'ai présenté tout à l'heure. Il est écrit.

M. REIHANIAN.- *(Propos inaudibles)*

M. LE MAIRE.- Donc vous vous abstenez sur l'amendement.

M. RUIZ.- *(Propos inaudibles)*

M. LE MAIRE.- C'est une modification. C'est un amendement qui a été déposé par l'exécutif. On l'a déjà fait dans le passé de manière orale. Là, je le dépose pour tenir compte de votre...

Je rappelle que les amendements de l'exécutif peuvent être déposés sans limitation de délai. On ne le fait jamais mais je l'indique ici.

Donc je propose cet amendement. Qui s'abstient ?

M. REIHANIAN.- Notre groupe s'abstient sur cet amendement.

M. RUIZ.- Abstention également.

M. LE MAIRE.- Donc nous avons 5 abstentions. **L'amendement est approuvé à la majorité.**

Maintenant je mets aux voix le projet de délibération n°2 du règlement intérieur ainsi modifié.

M. REIHANIAN.- *(Propos inaudibles)*

M. LE MAIRE.- J'ai fait approuver l'amendement. Maintenant je suis à la délibération n°2. Y a-t-il des oppositions ?

- A LA MAJORITE des votants (36 voix), 7 voix contre (Mmes BARDET, BLOISE, CHAUSSAT, MM BUISSON, COQUELET, REIHANIAN, RUIZ)

RAPPORT n°7 - Finances - Budget 2021 - Débat d'Orientations Budgétaires

M. DOSCH, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Je remercie Thierry DOSCH ainsi que le Service des Finances sous la direction d'Adrien AUDIRAC de ce travail préparatoire, de la présentation de ce document budgétaire.

Je me bornerai à deux observations générales avant d'ouvrir la discussion sur ce document.

D'abord, je le redis, et l'ensemble des associations d'élus l'ont relevé, que ce soit pour les communautés d'agglomération mais là les communes, nous ne pouvons pas continuer à voir l'État casser la dynamique minimale de recette de nos villes. Les modalités de compensation de la taxe d'habitation vont introduire mécaniquement une diminution de dynamique spontanée, je ne parle pas d'évolution de taux, de notre principale ressource fiscale qui était la taxe d'habitation.

Par ailleurs, nous n'avons toujours pas de garantie que la compensation ira au-delà de la somme que nous avons perçue en 2019.

Il est probable qu'il y aura une évolution. Aujourd'hui elle n'est pas visible. Donc cela signifie que dans les années à venir le risque est que ce soit décidé par le Parlement annuellement et qu'au total nous ayons une évolution de nos recettes étale, même pas du niveau de l'inflation et, en tout cas, en dessous de ce qu'aurait été l'évolution normale de nos recettes sans augmentation de taux si nous avions conservé la taxe d'habitation.

Il ne s'agit pas de refaire le débat qui d'ailleurs était national, qui ne concerne pas cette assemblée, qui est de savoir s'il fallait ou pas supprimer la taxe d'habitation. Je l'ai déjà dit plusieurs fois, engagement du Président de la République sur la suppression de la taxe d'habitation, d'accord. Cela a été voté en 2017. Ce qui ne l'a pas été c'est l'absence de garantie d'évolution de nos recettes. La taxe d'habitation évoluait en fonction des bases, de l'augmentation physique des bases, elle évoluait aussi en fonction de l'évolution annuelle en général de 0,8 ou parfois 1 % ou 1,5 % de l'évolution forfaitaire des bases. Aujourd'hui le risque est que dans les années à venir nous n'ayons plus du tout d'évolution de cette recette. Aucune collectivité, aucune entreprise ne peut vivre avec simplement une évolution à zéro pendant plusieurs années. Le nœud coulant ne sera pas pour 2021 ni même peut-être

pour 2022, le nœud coulant c'est dans la durée. Aujourd'hui c'est un véritable risque.

Par ailleurs, on a eu la suppression mesquine parce que non débattue de la taxe funéraire qui a été décidée par le Parlement, qui porte pour la Ville pour 13 000 €, on peut dire que ce n'est pas grand-chose mais qui, c'est quand même un paradoxe, ne sera pas un allègement de taxe pour les ménages puisque cette taxe était perçue par les opérateurs funéraires qui versaient la taxe à la Ville.

Quelle garantie avons-nous dans la durée que les tarifs des opérateurs funéraires intégreront durablement cette baisse liée au fait que la taxe est supprimée ? Probablement aucune garantie.

Donc le plus probable est que les villes, les communes soient privées de cette taxe modeste mais qui existe et que les contribuables n'en voient jamais la couleur tout simplement parce que les tarifs de leurs opérations funéraires, j'en prends ici le pari, ne diminueront pas.

Donc incertitude sur nos recettes.

Deuxièmement, une volonté de maintenir et d'accélérer l'investissement dès le début du mandat. Ceux d'entre vous qui ont cette expérience le savent, l'année qui suit le renouvellement des mandats municipaux est habituellement, et en France entière elle le sera nécessairement, une année faible du point de vue des investissements. L'année de l'élection en 2020 termine les programmes qui étaient ceux du mandat précédent. En 2021 mécaniquement il y a en général un phénomène d'attente dans lequel on met les projets sur la table, on les discute. De nouvelles équipes qui arrivent dans une municipalité prennent le temps de la réflexion, elles décident et ensuite cela se traduit en 2022, 2023, 2024.

Nous, nous souhaitons faire preuve d'un véritable volontarisme en matière d'investissement pour maintenir la dynamique d'investissement et ne pas avoir ce creux et cette réduction. L'objectif est d'inscrire 16 M€, c'est-à-dire d'inscrire autant que ce que nous avons inscrit l'année dernière et de réaliser, nous l'espérons, autant que ce que nous avons réalisé en 2020, c'est-à-dire une manière de soutenir l'activité économique, une manière de poursuivre les projets pour la Ville mais de soutenir et donc de contribuer à notre place à la relance de la demande pour les entreprises qui travaillent pour la Ville sur des axes de transition écologique, d'aménagement de la ville que nous avons mentionnés.

Enfin, je termine sur une remarque de méthode qu'a évoquée Thierry, c'est la question de l'évaluation du point de vue de la transition écologique de notre budget. De ce point de vue-là nous souhaitons aller vers une méthode plus fine que simplement la base qui consisterait à dire qu'il y a ce qui est favorable en matière d'environnement et il y a ce qui peut être défavorable. En réalité, il y a beaucoup plus de gammes et merci Thierry de les avoir rappelées. Il y a ce qui est neutre, il y a ce qui améliore les choses et il y a ce qui introduit une transition.

Une transition cela veut dire changer de priorité, cela veut dire changer de modèle et donc nous allons établir une distinction entre des mesures qui peuvent avoir un impact positif pour l'environnement et celles qui s'inscrivent réellement dans la transition écologique.

S'inscrire dans la transition écologique c'est la production d'énergie, c'est la débitumisation, c'est les aménagements pour favoriser réellement les déplacements cyclables et autres dans la ville, par exemple.

Ce qui est positif pour l'environnement ce peut être l'amélioration thermique de nos bâtiments publics ou ce peut être des renouvellements de matériels de véhicules qui soient moins polluants que les véhicules actuels.

Nous allons nous astreindre à la construction de ce budget de manière à pouvoir disposer à compter de 2021 et probablement de 2022 en réalité d'indicateurs fiables qui nous permettront à nous tous de savoir où nous allons et comment nos actions sont cotées, comment nous cotons nos propres actions en évitant de dire que l'intégralité d'une politique est nécessairement une politique de transition écologique. Ce serait un peu réducteur.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire. J'ouvre maintenant la discussion pour les interventions ou les questions sur ce Débat d'Orientations budgétaires. Je rappelle qu'il n'y aura pas de vote hormis le vote pour prendre acte du fait que le rapport a été présenté mais pas de vote sur le contenu puisque le vote sera au moment du budget lors du prochain Conseil municipal.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- Pour commencer je vais faire une synthèse assez simple de ce que j'ai lu sur ce rapport d'Orientations Budgétaires. La Ville a beaucoup d'actions, elle fait presque tout et l'État ne suit pas apparemment. J'ai trouvé une citation qui irait bien à ce rapport du philosophe congolais Landry MAKANA : *"Un politicien de mauvaise foi ne dit jamais ce qu'il sait mais il sait toujours ce qu'il dit."* Je pense que vous n'allez pas assez loin dans ce que vous dites.

Je trouve d'ailleurs déplorable aujourd'hui dans la crise que nous traversons que nous ne soyons pas capables de faire une concorde entre l'État et les collectivités territoriales.

Pour commencer, je ne pense pas que les pertes de recettes qui sont écrites dans le rapport soient imputées à l'État sur, par exemple, les recettes de stationnement.

Vous notez une perte de 1 100 000 € due à la crise et aux actions de l'État. Je pense qu'elle est plutôt due aux deux mois de gratuité que vous avez mis en place, que je ne condamne pas, qui sont tout à votre honneur, ainsi qu'à la désertification qui s'opère depuis longtemps dans notre centre-ville. Je pense qu'il serait bon d'assumer vos décisions sans essayer de trouver un coupable.

Concernant les différentes taxes cela est un gain de pouvoir d'achat pour beaucoup de nos concitoyens. La taxe d'habitation a été compensée à l'Euro près malgré vos craintes début 2017. Le seul problème que cela vous pose est de ne plus pouvoir augmenter comme depuis 12 ans afin de financer vos projets. Vous regrettez donc de ne pas pouvoir taxer plus. J'en prends bien note.

Et, comme vous le dites, la taxe foncière vous a été également transférée suite à vos demandes afin de compenser cela.

De même, concernant la diminution des bases de la TLP et de la CFE vous allez avoir une compensation à l'Euro près, donc inutile de se plaindre et je pense que nos entreprises ont apprécié ce geste.

Je me pose vraiment la question de savoir si vous êtes en faveur du pouvoir d'achat de nos concitoyens en écrivant de telles choses.

En bref, toutes les taxes que vous pouviez augmenter injustement vous ont été retirées et sont compensées à l'Euro près.

Ensuite, je vois des plaintes sur les dotations de l'État tout juste maintenues comme c'est écrit mais elles sont en réalité en augmentation légère depuis 2017.

Pour rappel, la plus grosse baisse se trouve au moment où la gauche était aux manettes avec 25 % de baisse sur la période.

Je vois plusieurs actions pour la crise Covid mais je pense qu'il est normal que les collectivités accompagnent les mesures de l'État en les complétant et cela n'a rien de plus extraordinaire que cela.

Je ne vais pas rappeler toutes les mesures de l'État ici mais je tiens quand même à en rappeler certaines. Il y a les aides aux entreprises avec le fonds de solidarité, la prise en charge de certains frais.

Au niveau social il vous accompagne également avec une aide aux plus précaires avec une prime aux bénéficiaires du RSA, une aide pour les travailleurs saisonniers, la fin du droit au chômage repoussée, etc.

Et, enfin, pour les collectivités territoriales vous avez le plan France Relance qui contient plusieurs volets, vous allez pouvoir souscrire à des projets : Un contrat de relance de la transition écologique, un soutien à l'investissement local, une revitalisation du territoire, une rénovation des bâtiments, une dynamisation de l'économie locale, une accélération de la transformation numérique et j'en passe encore, beaucoup de projets, vous aurez des subventions.

Si on cumule le plan France Relance et Action Cœur de Ville que vous avez obtenu cela représente plus que la dizaine de milliers d'Euros que vous dites avoir perdue.

Cependant, vous ne parlez jamais de combien vos erreurs ont coûté à la Ville. Combien, par exemple, cela a coûté de changer le projet du Carré Amiot par un food court ? Combien cela a coûté en général quand vous ne faites pas bien du premier coup, par exemple pour Ekinox ? Enfin, dernier exemple, la forêt de quilles boulevard Saint-Nicolas que vous avez dû modifier pour un résultat qui n'est toujours pas optimum. Combien cela a coûté encore une fois ?

Je pense que vos erreurs ont beaucoup plus coûté à notre ville que les pertes des recettes que vous citez.

Vous voulez présenter une orientation budgétaire, faites-le mais ne vous cachez pas derrière l'État pour justifier vos insuffisances de gestion.

Merci.

M. COQUELET.- Monsieur l'Adjoint aux Finances, nous vous remercions pour cette présentation sur l'orientation budgétaire. C'est un exercice complexe dans la période actuelle.

Effectivement, des incertitudes économiques découlent de la crise sanitaire due à la Covid. Cependant, nous pouvons nous appuyer sur des données factuelles. Malgré le désengagement des dotations de l'État depuis des années il faut noter une stabilité globale, voire une légère augmentation des concours financiers de l'État pour 2021 aussi bien sur les dotations globales de fonctionnement que sur les

dotations d'investissement. Le discours "c'est de la faute de l'État" ne tient donc pas pour 2021.

Notons également que 2021 marque l'entrée en vigueur du nouveau schéma des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages. Les communes se verront transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties répartie par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les phénomènes de sur ou sous-compensation.

L'orientation budgétaire qui nous a été présentée semble être un copier-coller des années précédentes quelle que soit la situation. Nous voyons bien que les recettes fiscales représentent une part importante dans le budget de la Ville. La baisse de l'inflation impacte clairement les recettes et la suppression de la taxe d'habitation vous prive d'un levier n'autorisant plus l'augmentation fiscale. La politique de l'impôt, encore de l'impôt et toujours de l'impôt sur les ménages bourgiens montre ses limites. Il n'y a clairement pas de dynamisme sur les recettes fiscales de la Ville.

En ce qui concerne les orientations d'investissement, là encore, rien de neuf à Bourg-en-Bresse. Où sont les projets innovants, structurants pour notre ville ?

Cependant, nous pouvons souligner les actions mises en place pendant la crise à destination des personnes et des familles les plus fragiles. Celles-ci ont porté leurs fruits. Néanmoins, il ne suffit pas d'attendre une crise sanitaire pour développer des soutiens et des aides aux personnes en difficulté ou isolées.

2021 sera sûrement l'année de la relance économique. La plupart des commerçants ou indépendants sont en difficulté aujourd'hui. Aidons-les à sortir de la crise, à investir et à créer de la richesse et donc de la valeur ajoutée.

Plutôt que de proposer l'échelonnement du paiement de la taxe locale sur les publicités extérieures ne faut-il pas le supprimer purement et simplement ?

Pour les associations qui jouent un rôle social primordial et qui souffrent terriblement avec cette crise nous nous satisfaisons du choix du maintien des subventions.

Nous interrogeons aussi sur les axes des investissements concernant la transition écologique à laquelle nous sommes tous favorables. À la lecture du DOB nous ne voyons rien de structurant sur la politique de la transition écologique. Quelles sont concrètement les grandes lignes, les grandes directives en termes de pollution, de gestion des déchets, de végétalisation, de rénovation énergétique, d'alimentation locale ? On navigue à vue, rien de concret.

Et dans ce Débat d'Orientations Budgétaires pas un mot sur la Politique de la Ville concernant l'éducation et nos écoles, pas un mot sur la politique de sécurisation de la Ville, pas un mot sur le développement de la santé alors que la Ville est un désert médical.

Au niveau des dépenses il nous faut faire des économies pour anticiper les situations de la crise et les enjeux futurs. En la matière nous en voyons peu. Pouvez-vous nous préciser où sont les économies et quels sont les axes de restriction comme la communication de la Ville ? Autre exemple, des mutualisations de moyens et de ressources avec la CA3B sont réalisées. Il n'est pas fait mention de ces économies sur le budget de fonctionnement et la masse salariale. Qu'est-ce que cela sous-entend ?

Je vous remercie.

M. BUISSON.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, à lire votre rapport on comprend que votre devise pourrait être "Il y a plus d'audace dans la continuité que dans le changement", à quoi je pourrais répondre que tout dépend où l'on veut aller. Et c'est bien là le problème, Monsieur le Maire, où voulez-vous aller ?

Vers une ville plus verte, cela, oui, on l'a compris. Votre virage écologique lors de la dernière campagne était assez clair. Il est vrai que les recettes traditionnelles du PS étaient arrivées à leurs limites, il fallait donc trouver une nouvelle ligne qui était d'ailleurs partagée en partie par toutes les tendances politiques ici présentes dans cette assemblée.

Cependant, cela ne peut être l'alpha et l'oméga d'une politique. Tout le vert que vous pouvez créer risque d'être noirci par l'insécurité, le communautarisme qui s'installe, la crise économique et la pauvreté qui l'accroît au cœur de notre ville.

Bien sûr, vous n'êtes pas pleinement responsable de tous ces maux qui nous accablent, je vous le concède volontiers mais il est de votre devoir de tout mettre en œuvre pour les contrer et les atténuer. Le compte n'y est pas.

L'année que nous venons de vivre aura des répercussions considérables sur la société et occupera sans doute une grande partie du débat public sur la manière dont nous pourrions atténuer les effets de cette année noire. Pourtant, à la lecture de ce rapport on peut être surpris par certaines priorités qui sont aussi les vôtres à l'entame d'une année 2021 qui malheureusement démarre tout aussi catastrophiquement que l'année 2020.

L'ensemble des décideurs publics dont vous faites partie doivent faire du soutien aux entreprises, aux commerçants et aux personnes économiquement en difficulté la grande priorité de votre action en 2021.

L'enjeu est clair, si la reprise économique ne redémarre pas rapidement notre société sombrera dans les faillites, le chômage, les déficits et sans parler peut-être des troubles sociaux qui seront engendrés par cette situation.

On le voit bien dans ce rapport, vos deux axes prioritaires sont l'écologie de centre-ville et la réfection des quartiers à travers la Politique de la Ville qui engloutit une grosse partie des subventions publiques et du budget.

Or, vous pouvez recouvrir ces quartiers d'arbres, de gazon et même d'or si vous en avez les moyens, cela ne devrait pas être votre priorité cette année.

Certes, les choix sont difficiles car l'environnement institutionnel et financier de la Ville de Bourg comme celui de la plupart des collectivités locales françaises se dégrade d'année en année, je ne vais pas revenir dessus.

Vous dressez le tableau de la situation économique et les impacts pour la Ville. Rien n'est certain d'ailleurs car nul ne sait combien de temps, combien de couvre-feux et de confinements nous allons devoir encore subir. Jacques ATTALI autrefois très écouté par les dirigeants de gauche évoque déjà huit possibles reconfinements dans ses derniers écrits.

La récession est terrible, au-delà de 10 %. Même l'inflation faible ne trouve pas grâce à vos yeux car elle ne permettra pas une revalorisation conséquente des bases, + 0,2 % comme il était indiqué, ce qui diminuera les recettes fiscales de la

commune.

Les fermetures d'équipements qui pourront se prolonger encore nous privent de recettes importantes (plus de 3 M€).

Comme vous le soulignez, la réforme de la fiscalité ampute notre autonomie et nos recettes. Cette tendance semble s'inscrire dans la durée et semble s'accroître. Et je partage ici sur ce point de vue vos inquiétudes. La baisse de la DGF sera compensée par la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine, ce qui, je le rappelle comme l'année dernière, n'est pas un bon signe en soi car seules les villes "pauvres" en bénéficient.

Face à tout cela vous avez été élu pour appliquer un programme mais la Covid s'est invitée à la table, bouleversant le calendrier et nous attendons de voir se traduire dans le budget cette réactivité que vous louez tant dans votre rapport.

Comme je le disais précédemment, vos orientations ou plutôt votre réactivité n'est pas à la hauteur de la crise que nous allons affronter en 2021. Votre axe 1 affiche pourtant une priorité : un bouclier contre la crise. Mais à bien y regarder, Monsieur le Maire, votre bouclier est en carton. C'est au mieux un mini parapluie.

Réactivité, souplesse, détermination et anticipation, écrivez-vous. Bien sûr, rien n'était facile dans cette crise mais je vais quand même vous rappeler quelques flops :

L'allocation de subvention exceptionnelle vers les associations caritatives de 28 000 € est un premier pas mais elle a loupé en partie un public important : la jeunesse étudiante qui n'a plus les moyens de se nourrir correctement, privée qu'elle est de jobs étudiants et de surcroît en détresse psychologique. Beaucoup de ces étudiants logent en ville et je ne vois rien dans votre projet qui s'adresse à eux sauf dernièrement dans la presse l'épicerie solidaire soutenue par Lyon I.

Anticipation dites-vous. Vous avez communiqué sur l'annulation des regroupements au départ du Tour de France à la dernière minute, ce qui a créé une pagaille et une confusion. Il a fallu attendre que l'opposition se saisisse du sujet pour que vous évoquiez les commandes de masques. Les restaurateurs et les bistrotiers ne recevaient aucune consigne de la mairie en temps et en heure et devaient s'informer sur les chaînes d'information en continu.

Anticipation encore quand je vous ai interpellé récemment par écrit sur la possibilité d'analyser les eaux usées pour anticiper les possibles clusters en centre-ville dans les lycées, par exemple. Il m'a été répondu par voie de presse que cela était infaisable. D'autres villes le font pourtant.

Un autre exemple, les tablettes numériques pour les enfants des quartiers prioritaires, d'ailleurs comme si les familles pauvres n'habitaient pas maintenant dans tout le centre-ville, sont arrivées tardivement semble-t-il durant le premier confinement. J'avais une question, où sont-elles passées, peuvent-elles être à nouveau disponibles pour un prochain confinement plus que probable ?

Je salue, en revanche, votre action vers le aller vers qui va aller chercher les gens dans la précarité, ceux qui n'ont pas forcément l'habitude de demander, ceux qui souffrent sans vouloir être une charge pour la collectivité, par habitude ou par honte mal placée.

La précarité est partout, pas seulement dans les quartiers défavorisés. Elle se loge aussi dans les appartements de centre-ville, dans les logements étudiants, etc. Il va falloir un petit peu peut-être mettre à jour votre logiciel GPS de la précarité.

La Ville aux côtés de ses commerçants et artisans, certes, mais les visites de la police pour les contrôler parfois le soir même des annonces gouvernementales leur ont plutôt donné l'impression que la Ville était parfois plus contre eux qu'avec eux. Mais cela était peut-être un sentiment de persécution à l'instar du sentiment d'insécurité dont nous parlons si souvent.

La sécurisation sanitaire des marchés, que vous aviez d'ailleurs fermés assez tôt et tardé à rouvrir contrairement à d'autres villes, 21 000 €, et la subvention à Centre Commerce Bourg de 5 000 €, franchement, Monsieur le Maire, il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Avec 5 000 € si on sauve le petit commerce cela se saurait.

L'exonération des droits de place et de voirie pour 149 000 € était un impératif. Vous l'avez fait et on ne peut que s'en féliciter mais les bars et les restaurants étaient fermés, ils n'allaient quand même pas payer.

L'exonération des locataires économiques de la Ville est à saluer mais elle touche un nombre très limité de commerces qui se compte sur les doigts d'une main.

La convention FISAC qui permettra la rénovation des vitrines, la mise en accessibilité des petits commerces, mais franchement est-ce bien cela qui pourra sauver nos commerces en grandes difficultés ? J'en doute.

Il faut établir le contact avec eux, faire une enquête de terrain. Certains s'en sortent très bien, les aides dépassant même parfois leurs bénéfices habituels. D'autres sont en état de syncope fiscale. Il leur faut avant tout des clients qui puissent venir facilement dans leurs commerces à pied, en navette mais aussi en voiture pour transporter leurs achats sans payer trop le stationnement, sans risquer l'amende et surtout en trouvant des places de parking à l'ombre d'un arbre, pourquoi pas. Et surtout une ville sécurisée.

La SEM qui concrétisera l'outil de portage immobilier était appelée de nos vœux, je crois d'ailleurs par tous et par toutes. Enfin une mesure qui devrait pouvoir porter ses fruits et reprendre la main concrètement sur la revitalisation du centre-ville à condition d'être un minimum rigoureux sur le choix des installations.

L'enveloppe de provision pandémie sera abondée par la baisse des charges financières, dites-vous. Cela me semble un effort insuffisant. Ce n'est d'ailleurs pas un réel effort ni une réorientation de dépense.

Pour terminer, vous sanctuarisez l'enveloppe pour le secteur associatif. C'est un élément important de notre ville, certes, mais il devrait à mon avis et là je me désolidarise de M. COQUELET, participer à l'effort de provision en cas de coup dur car les Burgiens auront le cœur à s'amuser mais après avoir sauvé leur emploi, payé leurs taxes qui augmentent et être dotés de masques, de gel et de vaccin le cas échéant pour vivre en toute tranquillité.

L'investissement de la Ville pour 14 M de dépenses réelles en 2020 est plus fort que celui des années sans confinement, c'est vous qui le précisez. Cela pose une question, comment l'expliquez-vous ?

Votre projet ne dit rien sur la sécurité. Nous avons passé une partie des dernières semaines sous la protection de l'armée, Vigipirate, devant nos églises, devant nos écoles, en centre-ville. Ils sont partis mais le danger attentat et l'insécurité n'ont pas disparu. Rien sur le développement du plan vidéosurveillance, sur les effectifs de police, sur le retour d'un point police en centre-ville ou dans les quartiers. Où en est la brigade canine que nous avons appelée de nos vœux lors de la campagne ? Cela aussi doit faire partie du plan de relance du commerce et de l'attractivité du centre-ville. Une ville sûre est une ville qui attire.

Le projet tant attendu de la rénovation de la rue de la République et tant d'autres projets ne sont pas évoqués. Où en sont-ils ? Cette artère essentielle de l'attractivité du centre-ville devrait passer selon moi avant la réalisation des pistes cyclables. Nous attendons le budget primitif avec impatience pour plus de précisions.

Voici, Monsieur le Maire, nos attentes, nos inquiétudes dans ce Débat d'Orientations Budgétaires. Elargissez encore et renforcez votre bouclier, je vous y invite. L'heure n'est pas aux pistes cyclables, elles pourront attendre un an supplémentaire. L'heure est à un véritable plan de bataille économique, de revitalisation, de suspension de charges, un bouclier social qui puisse s'étendre au-delà des quartiers à ceux qui par leur travail vont remettre du carburant dans la machine pour que nous puissions tous nous en sortir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BUISSON. Y a-t-il d'autres interventions ?

Je répondrai de manière globale à l'ensemble et ensuite après ma réponse nous clôturerons ce débat.

Le Débat d'Orientations Budgétaires, je le dis à chacun mais en particulier à M. BUISSON qui le sait par ailleurs, n'est pas effectivement le lieu ni le moment ni le document dans lequel on trouve de manière détaillée l'intégralité des projets. Rassurez-vous, il y aura des éléments dans le budget même si, par ailleurs, le document budgétaire ne décrit pas non plus intégralement une politique. Il y aura d'autres sujets sur lesquels évidemment nous aurons à travailler, qui pourront être évoqués dans nos délibérations.

Je confirme ici ce que j'ai dit d'ailleurs dans la presse il y a quelques jours, la rue de la République est prévue en concertation cette année. Le développement progressif mais toujours maîtrisé de la vidéoprotection fait partie de ce projet. D'autres projets font partie de notre palette d'actions. Donc, encore une fois, ce n'est pas au DOB et vous le savez fort bien, de faire la liste de toutes ces opérations.

Pour l'intégralité des interventions parce qu'il y a aussi une dimension de débat, donc chacun s'exprime, il n'est pas dans mes intentions, ce n'est d'ailleurs pas ma pratique non plus, de répondre à chacune des interventions dans le détail parce que cela fait aussi partie de ce qui fait notre débat.

Deuxième élément sur la question de la réaction à la crise. Il faut de ce point de vue-là qu'on s'entende sur les actions de l'année dernière, dont le bilan a été fait là mais il sera fait au compte administratif, et qui sera acté en termes de baisse spontanée de ressources, en termes également de décisions que nous avons prises, sachant que, comme vous le savez, les actions en direction du soutien à l'activité économique relèvent essentiellement de la CA3B et que la Ville a eu des actions complémentaires directement sur les commerces, en particulier sur ce qui relève de sa

compétence, c'est-à-dire la question de l'exonération des droits de terrasse. J'indique qu'en 2021 nous allons poursuivre cette exonération des droits de terrasse toute l'année en espérant que les commerces, les bars, etc. pourront en bénéficier depuis le printemps mais cela fait partie des éléments.

Sur la TLPE pourquoi n'avons-nous pas fait une exonération totale ? Parce que dans la TLPE on ne peut pas trier les bénéficiaires. Or il y a des entreprises, en particulier, vous le savez, la grande distribution qui n'a pas été impactée de la même manière, elle est restée ouverte parce que ce sont des commerces alimentaires. Donc nous avons préféré gérer individuellement avec les entreprises plutôt qu'avoir une exonération totale extrêmement coûteuse dont une partie importante n'aurait pas été ciblée sur des entreprises qui ont été les plus pénalisées. Voilà le type d'action, quelques éléments de réponse à ces projets.

Est-ce que la politique en matière de commerce se résume au soutien à Centre Commerces Bourg ? Évidemment non, vous le savez également. Nous avançons sur la question de la SEM de portage foncier. Nous avançons également sur le FISAC. Il y a aussi des actions de la Communauté d'Agglomération.

Et, je le dis aussi, nous aurons à faire preuve d'agilité cette année de deux manières :

Sur le sujet de l'accompagnement des familles. Aujourd'hui nous avons fait un premier accompagnement courant 2020. En 2021 il y aura aussi probablement des actions, simplement nous y travaillons, j'y répondrai tout à l'heure en réponse à la question de M. REIHANIAN, pour voir quelles sont les actions pertinentes à mettre en place avec les associations caritatives en fonction de la situation des familles.

Et puis sur le tissu économique, vous l'avez aussi probablement vu, beaucoup de collectivités territoriales n'ont pas relancé de plan de relance complémentaire à celui de l'État qui est massif. Les compléments régionaux et même l'action de nos collectivités aujourd'hui sont en suspens. Nous aurons à intervenir lorsque l'activité reprendra pour accompagner ceux qui auront des difficultés à redémarrer. Pour le moment, le gros de l'intervention et il faut le dire, relève de l'État et il le fait.

Je le dis à Mickaël RUIZ, vous savez, je ne mélange pas des sentiments qu'on peut avoir sur les politiques nationales et l'appréciation sur la situation de la Ville. Je ne l'évoque que lorsqu'il y a des incidences directes sur le budget ou sur le territoire de la Ville.

Je le dis très tranquillement, vous ne me prendrez pas en défaut, j'ai été très dur sur les baisses de dotation et leur impact sur la Ville. Dans toutes les réunions de quartier pendant le mandat précédent j'ai exposé de manière très claire toutes les pertes de recettes que nous avons eues liées aux baisses de dotation décidées à partir de 2014 dans le quinquennat précédent.

Je dis simplement que, oui, aujourd'hui, les évolutions qui se font jour sur la suppression d'impôts des collectivités locales, ce n'est pas le premier gouvernement mais ce n'est pas une raison après la taxe professionnelle il y a 10 ans que j'avais dénoncée également en son temps, porteront en germe une réduction de la dynamique spontanée de recettes.

Et quant à la question des taux, je le dis aussi très clairement, il faut savoir de quoi on parle, cela fait cinq ans que les taux n'ont pas augmenté à la Ville de Bourg-en-Bresse, donc je ne me plains pas de ne pas pouvoir augmenter des taux

que je n'ai pas l'intention d'augmenter, je me plains que la compensation par le foncier bâti qui ne couvrira pas la perte de la TH sera complétée par une somme qui sera décidée quelque part entre Bercy et la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, et que j'entends les promesses d'un gouvernement et je fais toujours confiance aux engagements d'un gouvernement mais je ne fais pas confiance à l'État avec un grand B comme Bercy pour, dans la durée, au-delà d'un gouvernement ou d'une majorité ou d'une autre majorité, tenir les engagements qui ont été pris par un gouvernement x à un moment donné.

Ce qu'il va se passer c'est que dans les années à venir, vous le verrez, quel que soit le gouvernement nous aurons perdu de la dynamique de recette liée à la compensation de la taxe d'habitation. C'est ce que disent toutes les associations d'élus de droite et de gauche, avec des élus de toutes sensibilités y compris de la majorité présidentielle. C'est aujourd'hui ce que nous craignons et ce que nous voyons et que nous devons intégrer dans notre prévision.

J'ai aussi répondu ce faisant à quelques observations de Christophe COQUELET sur le foncier bâti. Oui, nous allons récupérer le foncier bâti mais, comme je l'ai indiqué, le foncier bâti que nous allons percevoir va être nettement inférieur à la perte de la taxe d'habitation, donc on aura ensuite un complément par un coefficient qui sera décidé annuellement et dont l'évolution n'est pas connue. On nous a même dit qu'il évoluerait assez peu. Donc voilà ce dont je pouvais vous parler.

Enfin, sur les questions des projets, qu'il y ait une forme de continuité dans les projets, c'est légitime et, je le dis, si nous pouvons envisager l'engagement d'un niveau aussi important pour une année post renouvellement d'investissement c'est justement parce que certains projets sont en cours et qu'il y a une continuité.

Personne ne pourrait commencer ex nihilo et se dire "l'année prochaine je suis capable de faire tous ces projets". Donc il y aura évidemment de la continuité, je l'assume, d'ailleurs, très franchement, c'est aussi ce que nous avons proposé, non pas une continuité statique mais une continuité de pilotage lors des élections municipales.

Il y aura des réorientations progressivement dans le mandat et nous tiendrons compte de l'évolution de la situation économique. Mais ce que j'entends aussi c'est ce que nous ont dit à un moment donné les organisations professionnelles, le Président de la Chambre des Métiers qui nous a dit à un moment donné, y compris à l'été "on ne vous demande pas des subventions", il n'y a que l'Etat qui peut apporter des soutiens significatifs aux entreprises. Ce que nous pouvons leur apporter en réalité ce sont des sommes qui sont relativement modestes pour chaque entreprise. Il nous a dit "donnez-nous du travail". Avec les moyens de la Ville c'est ce que nous essayons de faire avec ce programme et ces orientations en matière d'investissement.

Voilà, mes chers collègues, sur ce Débat d'Orientations budgétaires. Nous aurons dans un peu moins de deux mois le budget et à ce moment-là nous pourrons voir concrètement la traduction de ces orientations budgétaires.

Nous allons prendre acte de ce débat. Nous prenons acte du fait qu'il a été tenu. Il me semble que maintenant nous sommes obligés de demander s'il y a des gens qui s'opposent au fait qu'on prenne acte de ce que le DOB a eu lieu. Ce n'est absolument pas sur le contenu. Mais maintenant on nous demande un vote sur ce sujet.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions au fait que nous prenions acte que notre débat a eu lieu ?

A L'UNANIMITE des votants (43 voix).

Il est pris acte.

Merci. C'est formel et cela ne peut pas être interprété d'une quelconque manière comme une approbation sur le contenu. Nous nous retrouverons, mes chers collègues, au débat budgétaire et je vous remercie d'avoir contribué à cet échange.

RAPPORT n°8 - Pôle Amédée Mercier

a - Acquisition local BOURG HABITAT

b - Aménagement et travaux - Convention de groupement de commandes entre la Ville et le CD01

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°9 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Bourg-en-Bresse et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour la réalisation de prestations topographiques, foncières et de relevés de réseaux

M. LE MAIRE.- (Appel Simplifié)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°10 - Soutien aux Commerces - Convention FISAC

Mme COURTINE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Merci Françoise. Il s'agit d'une des traductions du programme Action Cœur de Ville sachant que nous avons déjà une convention FISAC depuis un certain nombre d'années. Nous avons là la nouvelle mouture.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

-A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°11 - Finances - Mesures liées à l'épidémie de la Covid-19 - Remise gracieuse de dette

M. LE MAIRE.- (Appel Simplifié)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°12 - CA3B - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

Il est pris acte du rapport d'observations définitives de la CRC.

RAPPORT n°13 - PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des emplois

M. LE MAIRE.(Appel Simplifié) - Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. REIHANIAN.- Nous ne prenons pas part au vote.

M. LE MAIRE.- A priori, on considérera que ce sera comme cela, évidemment sauf si vous souhaitez modifier votre vote, mais nous prenons acte de votre non-participation.

-A L'UNANIMITE des votants (38 voix), Mmes BARDET, BLOISE, MM COQUELET, REIHANIAN, RUIZ ne prenant pas part au vote .

Mes chers collègues, nous en avons terminé avec l'ordre du jour ordinaire de notre Conseil municipal.

Comme je vous l'ai dit au début, nous avons été saisis de deux questions écrites de la part de Vision Bourg par Mickaël RUIZ et de Bourg Avenir par Aurane REIHANIAN.

Je lui donne donc la parole pour la lecture de la question et puis je lirai la réponse à Mickaël RUIZ.

M. RUIZ.- *Lecture de la question.*

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur RUIZ.

"Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre question et d'avoir noté les efforts réalisés par la municipalité pendant la crise sanitaire inédite que nous traversons. Effectivement, il nous a semblé essentiel d'accompagner au mieux de nos moyens la population, nos commerçants, nos associations et les acteurs économiques locaux pendant cette période difficile.

Vous faites la proposition de mettre en place un véhicule itinérant qui proposerait des services publics aux habitants. Sachez que vous me rajeunissez, Monsieur RUIZ, puisqu'en effet un dispositif identique, le Proxibus, avait été mis en place en 1997, de mémoire. Le bus a bien circulé dans les quartiers jusqu'au début des années 2000, puis a été utilisé encore pendant le mandat suivant par mon prédécesseur Jean-Michel BERTRAND, pour être arrêté définitivement au début de mon premier mandat en 2008, plus exactement en 2009.

Nous avons simplement fait un constat, le constat que derrière cette apparente bonne idée le dispositif ne fonctionne en réalité pas ou très peu.

La question de l'accès aux droits de nos concitoyens ne peut donc, à mon sens, pas se traiter par cette réponse mais de manière différente, peut-être plus globale et plus structurée.

Il convient d'abord de rappeler que Bourg-en-Bresse est une ville dans laquelle l'ensemble des sièges sociaux des services publics sont présents, dont les quartiers prioritaires sont pourvus de centres sociaux ce qui rend aisément accessible

ces services à tous les habitants.

Vous citez dans votre courrier le dispositif d'Etat mis en place récemment, à savoir les Maisons France Service. Ce dispositif a pour objectif de permettre à tous les Français d'avoir accès aux services publics essentiels en moins de 30 minutes tels que Pôle Emploi, la CAF, la Poste ou encore d'autres services dans les territoires qui en sont mal pourvus, principalement les territoires ruraux ou certains secteurs très délaissés des grandes métropoles. Vous comprendrez au vu de ce qui est évoqué précédemment que notre ville ne fait pas partie des priorités de ce dispositif.

En revanche, il ne suffit pas toujours d'avoir un lieu d'accueil pour s'y rendre surtout lorsqu'on parle mal la langue ou que des difficultés sociales sont fortes. En ce sens la Ville contribue à une stratégie en plusieurs axes.

L'accès aux droits et vous avez raison de le souligner, est un axe d'intervention des centres sociaux à la Reyssouze, aux Vennes, à la Croix Blanche, à Terre des Fleurs qui au-delà de l'animation sociale développe avec le soutien de la Ville et de la CAF de l'Ain des services d'accès aux droits : écrivains publics, bénévoles, médiation numérique.

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public auquel la Ville de Bourg-en-Bresse participe via son CCAS a pour objectif d'organiser sur ces territoires un accueil inconditionnel. Celui-ci vise à garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptés.

Les centres sociaux implantés dans les quartiers en proximité des habitants assurent cet accueil au même titre que le CCAS de la Ville et le service social du Département.

De plus, afin de renforcer son rôle auprès des habitants le CCAS a engagé depuis janvier un adulte relais dont la fonction est d'aller dans les quartiers prioritaires au contact des habitants pour les accompagner et les encourager à bénéficier de leurs droits.

Enfin, la fracture numérique étant l'une des raisons du non-recours aux droits le CCAS est engagé dans la médiation numérique par la création d'un réseau de médiateurs numériques qui ont pour mission d'accompagner les démarches en ligne de celles et ceux qui sont le moins familiers avec ces outils.

Ce réseau financé par le CCAS et animé par l'ADEA contribue à l'accès aux droits et apporte une réponse de proximité puisque plus de 25 acteurs, associations et institutions assurent un rôle de médiation numérique auprès de tous les habitants.

Aujourd'hui, la Ville est donc engagée dans ce réseau d'intervenants auquel, je l'indique, nous déciderons d'ajouter celui ou ceux des conseillers numériques, médiateurs numériques qui sont proposés par l'État au nombre d'une trentaine pour le Département et, évidemment, je vous confirme ici que la Ville participera à ce dispositif qui paraît un dispositif pertinent et adapté à la résorption de la fracture numérique pour ceux de nos concitoyens qui en sont les plus éloignés et pour qui cela constitue effectivement une limitation dans l'accès à leurs propres droits. "

Voilà ce que je voulais vous répondre et qui sera complété puisque, vous l'avez vu, la dernière partie n'était pas écrite mais je la confirme bien. Nous n'avons pas l'intention de nous en tenir à ce que nous faisons pour prendre en compte et s'appuyer sur la proposition faite par le gouvernement récemment.

M. RUIZ.- Je reprends la parole deux petites minutes par rapport à votre offre Proxibus qu'effectivement j'ai connue à l'époque. Je me disais qu'avec la fracture numérique, comme vous l'avez dit, une aide en bas de chez eux dans les quartiers était nécessaire et que cela marcherait plus maintenant à l'heure du numérique qu'à l'époque où l'administration était très papier. Aujourd'hui tout est dématérialisé. C'est pour cela que j'avais fait cette proposition pour aider les gens au plus près de chez eux.

M. LE MAIRE.- J'entends cette différence de contexte. Je ne vois pas d'inconvénient à réexaminer cette question-là. Nous avons quand même bien mesuré et nous pourrions l'évoquer en commission, il pourra y avoir une présentation des limites de ce dispositif et des raisons qui avaient fait qu'il ne nous semblait pas adapté, cela étant il n'est jamais interdit d'imaginer de revoir un dispositif. Ce n'est pas notre intention aujourd'hui, cela ne veut pas dire que votre suggestion ne pourra pas être étudiée et, le cas échéant, expérimentée à nouveau, sachant que cela veut dire quand même un gros équipement, qu'il faudrait être raisonnablement certain que cela peut fonctionner avant de faire tout l'équipement d'un nouveau Proxibus.

Je vous remercie. Je passe la parole à M. REIHANIAN pour la question de son groupe Bourg Avenir.

M. REIHANIAN.- *Lecture de la question.*

M. LE MAIRE.- "Ainsi que je l'ai déjà indiqué en réponse à votre question écrite lors du dernier Conseil municipal, nous subissons tous directement ou indirectement les effets de la pandémie, mais elle a profondément bouleversé la vie de nos concitoyens les plus fragiles provoquant, et vous l'avez indiqué, pour certains un basculement vers la précarité alors qu'ils avaient un travail, une situation sinon favorable du moins réelle.

Soyez assuré que cette préoccupation est partagée et que c'est une préoccupation de l'équipe municipale dans son ensemble et, évidemment, la mienne.

Je ne reprendrai pas la liste que j'avais déjà énoncée lors de notre dernier conseil des actions mises en place par la Ville depuis près d'un an pour amortir au maximum les impacts de cette crise sociale majeure et nous poursuivrons évidemment ce plan de solidarité pour soutenir et accompagner les personnes en difficulté.

Depuis de nombreuses années la Ville, notamment par le biais de son CCAS, travaille avec les acteurs locaux de l'aide alimentaire et de l'accès aux droits. Elle a ainsi développé un réseau autour de plusieurs dispositifs (coordination des aides financières avec la CAF et le Conseil départemental, partenariats inter-organismes) et a impulsé une coordination avec les associations caritatives locales renforcée du fait de la crise actuelle.

Il est actuellement demandé à ce réseau animé par Nadia OULED SALEM des propositions concrètes d'actions adaptées aux besoins des personnes.

Concernant particulièrement l'aide alimentaire je confirme mes précédents propos souhaitant la mise en place de dispositifs leviers permettant

d'améliorer les mécanismes existants en lien avec les associations caritatives mais également avec la CAF et le Département dont, vous le savez, c'est une mission première.

L'étude est actuellement en cours, toujours sous la houlette de Nadia OULED SALEM et la participation des administrateurs du CCAS, dont Mickaël RUIZ, représentant de la minorité au CCAS. À l'issue de ce travail les propositions qui seront faites seront débattues dans une commission spécifique de la Commission Solidarité et Droits Humains, permettant ainsi à tous les groupes d'être associés à cette démarche. Si plusieurs réunions sont nécessaires il y aura plusieurs réunions.

Espérant vous avoir rassuré sur notre volonté de renforcer toutes les actions de solidarité en cette période qui frappe particulièrement les plus fragiles, je vous prie d'agréer, etc."

Chers collègues, nous en avons terminé avec ce conseil qui était riche en débats et c'est une bonne chose.

Notre prochain Conseil municipal aura lieu le 29 mars prochain où nous débattons notamment du budget 2021. D'ici là je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin de journée. Je souhaite que nous échappions au maximum aux mesures contraignantes mais nous aurons tous à nous plier à celles qui pourraient être décidées.

Et je vous renouvelle mes souhaits que chacun d'entre nous reste vigilant et que nous prenions un maximum de précautions pour limiter la propagation de cette épidémie.

Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 19 heures 48.



Pour une nouvelle vision de la ville !

Question écrite pour le conseil municipal du 01/02/2021

Monsieur le Maire,

La crise sanitaire qui perturbe notre pays depuis bientôt un an, nous oblige à prendre des mesures inédites. Je constate que la municipalité a pris une série de mesures en faveur de nos commerçants ou entreprises, de nos associations et de nos habitants en complément des aides de l'état.

Pendant cette crise, les services publics sont plus que jamais essentiels pour nos concitoyens afin de les informer et de les aider dans leurs démarches. Beaucoup trop de personnes ne bénéficient pas des aides auxquelles elles ont le droit aujourd'hui en France.

L'implantation à certains endroits de Maisons France Service est une solution qui pourrait être complétée par une action de la municipalité afin de renforcer ce dispositif. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je tenais à vous faire part d'une proposition dans le prolongement des actions déjà entreprises. Je vous soumetts l'idée de la mise en place d'un véhicule écologique (pourquoi pas à hydrogène) de la municipalité qui sillonnerait nos quartiers toute la semaine. Ce véhicule serait équipé informatiquement avec du personnel formé, et permettrait d'informer et d'aider nos concitoyens dans leurs démarches administratives juste en bas de chez eux. Sachez que je suis disponible afin de vous apporter mon aide pour concrétiser ce projet innovant.

Monsieur le Maire seriez-vous prêt à le mettre en place et pouvez-vous nous dire si notre ville étudie des pistes conduisant à la mise en place de Maisons France Service ?

Je vous remercie.

Michaël RUIZ
Conseiller municipal et président du groupe Vision Bourg-en-Bresse

le 1 février 2021

↳ www.bourgenbresse.fr ↵

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.71.03 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/SE/JF

Monsieur Michaël RUIZ
Conseiller Municipal, Président du
Groupe Vision Bourg-en-Bresse
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Objet : question écrite pour le Conseil municipal du 01/02/2021

Monsieur le Conseiller Municipal,

Je vous remercie de votre question et d'avoir noté les efforts réalisés par la municipalité pendant la crise sanitaire inédite que nous traversons. Effectivement, il nous a semblé essentiel d'accompagner au mieux de nos moyens, la population, nos commerçants, nos associations et les acteurs économiques locaux pendant cette période difficile.

Vous faites la proposition de mettre en place un véhicule itinérant qui proposerait des services publics aux habitants. Sachez que vous me rajeunissez, Monsieur Ruiz ! Puisque, en effet, un dispositif identique, « le proxibus », avait été mis en place en 1997, de mémoire. Le bus a bien circulé dans les quartiers jusqu'au début des années 2000, puis a été utilisé encore pendant le mandat suivant - celui de mon prédécesseur Jean-Michel Bertrand - pour être arrêté définitivement au début de mon premier mandat, en 2008, plus exactement en 2009. Nous avons simplement fait un constat ; le constat que derrière cette apparente bonne idée, le dispositif ne fonctionne en réalité pas ou très peu : la question de l'accès aux droits de nos concitoyens ne peut donc, à mon sens, se traiter par cette réponse mais d'une manière différente, peut-être plus globale et plus structurée.

Il convient d'abord de rappeler que Bourg-en-Bresse est une ville dans laquelle l'ensemble des sièges sociaux des services publics sont présents, et dont les quartiers prioritaires sont pourvus de centres sociaux, ce qui rend aisément accessibles ces services à tous les habitants. Vous citez dans votre courrier le dispositif d'État mis en place récemment, à savoir les Maisons France Service. Ce dispositif a pour objectif de permettre à tous les français d'avoir accès aux services publics essentiels à moins de trente minutes – tels que Pôle emploi, la CAF, la Poste, ou encore d'autres services – dans les territoires qui en sont mal pourvus, principalement les territoires ruraux ou certains secteurs très délaissés des grandes métropoles. Vous comprendrez donc, au vu de ce qui est évoqué précédemment, que notre ville ne fait pas partie des priorités de ce dispositif.

En revanche, il ne suffit pas toujours d'avoir un lieu d'accueil pour s'y rendre, surtout lorsqu'on parle mal la langue ou que des difficultés sociales sont fortes. En ce sens, la Ville contribue à une stratégie en plusieurs axes.

L'accès aux droits - vous avez raison de le souligner - est un axe d'intervention des centres sociaux (à la Reyssouze, aux Venues, à la Croix-blanche, à Terre des Fleurs) qui, au-delà de l'animation sociale, développent, avec le soutien de la Ville et de la CAF de l'Ain des services d'accès aux droits (écrivains publics bénévoles, médiation numérique, ...)

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public auquel la Ville de Bourg-en-Bresse participe via son CCAS a pour objectif d'organiser sur ces territoires un accueil inconditionnel. Celui-ci vise à garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée. Les centres sociaux implantés dans les quartiers en proximité des habitants, assurent cet accueil au même titre que le CCAS de la Ville et le service social du Département.

De plus, afin de renforcer son rôle auprès des habitants, le CCAS a recruté depuis janvier un adulte relais dont la fonction est d'aller dans les quartiers prioritaires au contact des habitants pour les accompagner et les encourager à bénéficier de leurs droits.

Enfin, la fracture numérique étant l'une des raisons du non recours aux droits, le CCAS, est engagé dans la médiation numérique par la création d'un réseau de médiateurs numériques qui ont pour mission d'accompagner les démarches en lignes de celles et ceux qui sont le moins familiers avec ces outils. Ce réseau financé par le CCAS et animé par l'ADEA contribue à l'accès aux droits et apporte une réponse de proximité puisque plus de 25 acteurs (associations et institutions) assurent un rôle de médiation numérique auprès de tous les habitants. Aujourd'hui, la Ville est donc engagée dans ce réseau d'intervenants, auquel, je l'indique, nous déciderons d'ajouter celui ou ceux des conseillers numériques, médiateurs numériques, qui sont proposés par l'État, au nombre d'une trentaine pour le département. Et évidemment, je le confirme ici, la Ville participera à ce dispositif, qui paraît être un dispositif pertinent et adapté à la résorption de la fracture numérique pour ceux de nos concitoyens qui en sont les plus éloignés et pour qui cela constitue effectivement une limitation dans l'accès à leurs propres droits.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Municipal, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de la Communauté d'Agglomération
du Bassin de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

Bourg Avenir

Groupe d'Union de La Droite et du Centre

Aurane Reihanian

Président du Groupe

Conseiller Municipal

Hôtel de Ville

01000 BOURG EN BRESSE

Monsieur Jean-François DEBAT

Maire

Hôtel de Ville

01000 BOURG-EN-BRESSE

Le 29 janvier 2021

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous une question à inscrire à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de lundi prochain 1er février 2021 dans le cadre du Chapitre 1, Article 5 du règlement intérieur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Aurane Reihanian

Chef de l'opposition municipale

Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse

Monsieur le Maire, chers collègues

Depuis près d'un an, les Burgiens sont plongés dans une crise sanitaire sans précédent.

Étudiants, retraités, hommes ou femmes isolés, familles monoparentales : depuis le début de la crise sanitaire de nombreux Burgiens ont basculé sous le seuil de pauvreté.

Toutes les associations d'aide alimentaire nous portent le témoignage de personnes qui se présentent auprès d'elles et qui ne sont pas des publics qui habituellement bénéficiaient de ces aides et font, aujourd'hui, face à un afflux massif de bénéficiaires.

Conscient de cette problématique vous avez décidé de créer un groupe de travail.

Or, il y a aujourd'hui urgence.

Pouvez-vous nous indiquer un calendrier précis d'actions. Pourrions-nous être associés en ayant un représentant au sein de ce groupe de travail ?

Prenons conscience de la gravité de la situation. Ce défi de la lutte contre la pauvreté engage notre commune.

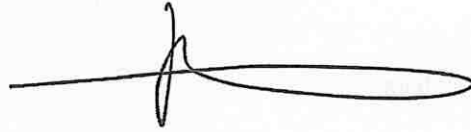
Réfléchissons à des mesures concrètes pour lutter contre cette pauvreté. À situation exceptionnelle, prenons des mesures exceptionnelles.

Monsieur le Maire, la pauvreté grignote chaque jour un peu plus de terrain. Nous ne pouvons plus fuir du regard. Agissons ensemble pour lutter contre la pauvreté à Bourg-en-Bresse.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Aurane Reihanian
Chef de l'opposition municipale
Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse

Aurane Reihanian

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke crossing it, and a large, elongated oval shape extending to the right.

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.71.03 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/AMS/JF

Monsieur Aurane REIHANIAN
Conseiller Municipal
Pour le Groupe d'Union de
La Droite et du Centre
Hôtel de Ville
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Objet : réponse à question écrite CM du 01/02/21

Monsieur le Conseiller,

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, en réponse à votre question écrite lors du dernier Conseil municipal, nous subissons tous, directement ou indirectement, les effets de la pandémie. Mais elle a profondément bouleversé la vie de nos concitoyens les plus fragiles, provoquant – et vous l'avez indiqué – pour certains, un basculement vers la précarité alors qu'ils avaient un travail, une situation, sinon favorable, du moins réelle. Soyez assuré que cette préoccupation est partagée et que c'est une préoccupation de l'équipe municipale dans son ensemble, et évidemment la mienne. Je ne reprendrai pas la liste que j'avais déjà énoncé lors de notre dernier Conseil des actions mises en place par la Ville depuis près d'un an pour « amortir » au maximum les impacts de cette crise sociale majeure et nous poursuivrons évidemment ce plan de solidarité pour soutenir et accompagner les personnes en difficulté.

Depuis de nombreuses années, la Ville – notamment par le biais de son CCAS – travaille avec les acteurs locaux de l'aide alimentaire et de l'accès aux droits. Elle a ainsi développé un réseau autour de plusieurs dispositifs (coordination des aides financières avec la CAF et le Conseil départemental, partenariat inter-organismes) et a impulsé une coordination avec les associations caritatives locales, renforcée du fait de la crise actuelle. Ce réseau, animé par Nadia Ouled Salem, a actuellement demandé des propositions concrètes d'actions adaptées aux besoins des personnes.

Concernant particulièrement l'aide alimentaire, je confirme mes précédents propos, souhaitant la mise en œuvre de dispositifs leviers permettant d'améliorer les mécanismes existants, en lien avec les associations caritatives, mais également avec la CAF et le Département, dont, vous le savez, c'est une mission première. Une étude est actuellement en cours, toujours sous la houlette de Nadia Ouled-Salem et la participation des administrateurs du CCAS, dont Michael Ruiz, représentant de la minorité au sein de cette instance. A l'issue de ce travail, les propositions qui seront faites, seront débattues lors d'une réunion spécifique de la commission Solidarité et Droits humains, permettant ainsi à tous les groupes d'être associés à cette démarche. Si plusieurs réunions sont nécessaires, il y aura plusieurs réunions.

.../...

Espérant vous avoir rassuré sur notre volonté de renforcer toutes les actions de solidarité en cette période qui frappe particulièrement les plus fragiles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire

Jean-François DEBAT
Président de la Communauté d'Agglomération
du Bassin de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes